

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1575

3 août 2010

### SOMMAIRE

|   |       |   |       |
|---|-------|---|-------|
| Air Conseil S.A. ....                                 | 75591 | Life One .....  | 75563 |
| Antimo S.A. ....                                      | 75596 | MAMER GESCHICHT, Association sans<br>but lucratif ..... | 75597 |
| Armricula Finance S.A. ....                           | 75567 | NC Eurotrade S.A. ....                                  | 75596 |
| Bad Boys S.A. ....                                    | 75567 | NobisLux Sicav .....                                    | 75562 |
| Boaz S.A. ....  | 75566 | Perfume Holdings II S.à r.l. ....                       | 75600 |
| Carinvest S.A. ....                                   | 75597 | Plastichem S.A. ....                                    | 75565 |
| Centrum Gdynia S.à r.l. ....                          | 75583 | Primera Fund .....                                      | 75558 |
| Centrum Wroclaw S.à r.l. ....                         | 75592 | Reyl (Lux) Tactical Allocations .....                   | 75582 |
| Clichy Holding S.A., SPF .....                        | 75562 | Rosenberg S.A. ....                                     | 75565 |
| Daedalus Engineering Sàrl .....                       | 75600 | Self B S.à r.l. ....                                    | 75582 |
| DDR Luxembourg S.à r.l. ....                          | 75600 | SELF France S.à r.l. ....                               | 75582 |
| Dichter Josy S.à r.l. ....                            | 75594 | Sky Real Estate S.A. ....                               | 75566 |
| FIM Short Term Fund .....                             | 75556 | SME Luxembourg S.à r.l. ....                            | 75583 |
| Fortis Flexi III .....                                | 75561 | Société d'Agencement et de Décoration<br>.....          | 75583 |
| Fortis L Fix .....                                    | 75559 | Thelux S.à r.l. ....                                    | 75583 |
| Fortis Personal Portfolio FoF .....                   | 75557 | TMD Friction Group S.A. ....                            | 75583 |
| Fortis Personal Portfolio Fund .....                  | 75560 | TMD Friction Group S.A. ....                            | 75596 |
| Fortis Solutions .....                                | 75555 | Toitures Steve Lefèvre S.à.r.l. ....                    | 75596 |
| Fragrana S.A., SPF .....                              | 75554 | Venezia Finance S.A. ....                               | 75556 |
| FS Invest II S.à.r.l. ....                            | 75567 | Verosa SA .....   | 75591 |
| Gilux S.A. ....                                       | 75554 | Vestigia .....  | 75555 |
| Gonella S.A. ....                                     | 75564 | Vip Déco Paint S.à r.l. ....                            | 75565 |
| Hallencia Holding-SPF .....                           | 75566 | VP Bank (Luxembourg) S.A. ....                          | 75586 |
| Huacheng Real Estate S.A. ....                        | 75554 | Vulgaris S.à r.l. ....                                  | 75586 |
| International Sailing Boats Holdco S. à r.l.<br>..... | 75587 | W.T.A. World Trade Agency S.A. ....                     | 75591 |
| Inverlux S.A. ....                                    | 75564 |   |       |

**Gilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.771.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

tenue extraordinairement le 23 août 2010 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice social 2009;
3. Lecture du rapport du Commissaire concernant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009;
4. Approbation des comptes annuels;
5. Affectation du résultat;
6. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010100944/667/18.

---

**Huacheng Real Estate S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 6.600.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.085.

The Shareholders are invited to attend a

**GENERAL MEETING**

that will be held on August 23, 2010 at 10.00 a.m. at the registered office of the Company with the following agenda:

*Agenda:*

1. Resignation of two directors;
2. Appointment of new directors;
3. Resignation of the current statutory auditor;
4. Appointment of new statutory auditor;
5. Decision to request the delisting of the Company shares from Alternext pursuant to Article 5, 6 of Alternext rules;
6. Granting a special power to Me Arnaud De SENILHES;
7. Granting authorization to any director of the Company and/or to any employee and lawyer of the law firm Wildgen;
8. Miscellaneous.

July 30, 2010.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010102922/280/20.

---

**Fragrana S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.973.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 19 août 2010 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2010.
4. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2010104833/1023/16.

---

**Vestigia, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 104.507.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**GENERAL MEETING**

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on September 6, 2010 at 10.00 o'clock, with the following agenda :

*Agenda:*

1. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.

The statutory general meeting held on June 4, 2010 approving annual accounts as per December 31, 2009 was not able to deliberate on item 3, as the legally required quorum was not achieved. The general meeting, which is going to be held extraordinarily on September 6, 2010 will deliberate whatever the proportion of the capital represented.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2010104832/534/16.

**Fortis Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 117.580.

Le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987 (moitié au moins du capital de la Société présent ou représenté) n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 août 2010, vous êtes convoqué à une

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 13 septembre 2010, à 9h30, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

*Ordre du jour:*

1. Changement du nom de la Société qui devient BNP Paribas Flexi I et modification de l'article 1 des Statuts, comme suit : " Il existe en vertu des présents statuts (ci-après les " Statuts ") une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (" SICAV ") sous la dénomination " BNP Paribas Flexi I " (ci-après dénommée la " Société ") ;
2. Transfert du siège social au 33, rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange et modification en conséquence de l'article 4 des Statuts ;
3. Modification du troisième paragraphe de l'article 4 des Statuts comme suit : " Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg " ;
4. Remplacement de toutes les références à " fonds " par " compartiment " dans les Statuts ;
5. Modification de l'article 7 afin de le renommer en " Catégories et sous-catégories d'actions " ;
6. Remplacement de toute référence à " classe d'actions " par " catégorie d'actions " dans les Statuts ;
7. Modification de l'article 11 afin de le renommer en " Restrictions à la détention d'actions de la Société " ;
8. Modification des méthodes de valorisation des valeurs cotées telles que prévues à l'article 14 (7) (c) ;
9. Modification des méthodes de valorisation des valeurs non cotées telles que prévues à l'article 14 (7) (d) ;
10. Modification des méthodes de valorisation des dérivés telles que prévues à l'article 14 (7) (g), (h), (i) et (j) ;
11. Réécriture du point (4) de l'article 14 décrivant les engagements de la Société ;
12. Modification de l'article 14 afin de limiter le montant total des frais annuels supportés par un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie d'actions à 5 % maximum des actifs nets moyens ;
13. Réécriture du dernier paragraphe de l'article 14 afin de permettre au Conseil d'administration de procéder au calcul d'une seconde valeur nette d'inventaire dans certaines circonstances (Swing Pricing) ;
14. Modification de l'article 25 pour amender la convocation de l'Assemblée générale des actionnaires ;
15. Réécriture du troisième paragraphe de l'article 29 relatif à l'" Affectation du résultat annuel " ;
16. Modification des articles 31 et 32 précisant les conditions de liquidation de la Société ;
17. Référence aux " modifications ultérieures " de la Loi sur les Sociétés (Companies Act) du 10 août 1915 et du 20 décembre 2002.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, cette deuxième Assemblée Générale Extraordinaire pourra valablement délibérer quel que soit le capital présent ou représenté. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes

ou représentées. Les votes exprimés ne comprennent pas ceux liés à des actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a émis un vote blanc ou nul.

Les détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée sont invités à déposer leurs actions auprès des agents chargés du service financier au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, comme indiqué dans le prospectus.

Les détenteurs d'actions nominatives qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée seront admis sur justification de leur identité, à condition de faire connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée au moins cinq jours francs auparavant.

La version provisoire des nouveaux Statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique sont disponibles auprès des agences mentionnées dans le prospectus.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010104829/755/53.

---

**Venezia Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.290.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *19 août 2010* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2010.
4. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2010104834/1023/16.

---

**FIM Short Term Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.468.

Le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987 (moitié au moins du capital de la Société présent ou représenté) n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 août 2010, vous êtes convoqué à une

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le *13 septembre 2010*, à 10h00, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

*Ordre du jour:*

1. Changement de nom de la société en " BNP Paribas Short Term Fund " et modification de l'article 1 des Statuts comme suit: " Il existe en vertu des présents Statuts (ci-après "les Statuts") une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sous la dénomination de " BNP PARIBAS SHORT TERM FUND " (ci-après dénommée " la Société ");
2. Transfert du siège social 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange et modification en conséquence de l'article 4 des statuts;
3. Modification comme suit de la seconde phrase du troisième paragraphe de l'article 4 des statuts: " Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg ";
4. Modification du titre de l'article 11 des statuts " Restrictions à l'acquisition d'actions de la Société " en " Restrictions à la détention d'actions de la Société ";
5. Modification de la méthode de valorisation des valeurs cotées telle que prévue à l'article 14 (7) (c) des statuts;
6. Modification de la méthode de valorisation des valeurs non cotées telle que prévue à l'article 14 (7) (d) des statuts;
7. Modification de la méthode de valorisation des instruments financiers dérivés telle que prévue à l'article 14 (g) des statuts;
8. Réécriture du point (4) de l'article 14 des statuts décrivant les engagements de la Société;

9. Modification de l'article 14 des statuts afin de limiter le montant total des frais annuels supportés par un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie d'action à maximum 5% des actifs nets moyens;
10. Modification de l'article 14 des statuts afin de permettre au conseil d'administration de procéder au calcul d'une seconde valeur nette d'inventaire dans certaines circonstances (Swing Pricing);
11. Modification du premier paragraphe de l'article 25 des statuts afin de tenir l'assemblée générale des actionnaires au siège social de la Société et non nécessairement à Luxembourg;
12. Modification de l'article 25 des statuts afin de permettre la convocation d'une assemblée des actionnaires à la demande du conseil d'Administration ou des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social;
13. Mise à jour des articles 31 et 32 des statuts précisant les conditions de mise en dépôt à la caisse de consignation des actifs non distribués en cas de liquidation d'un compartiment, d'une catégorie ou sous-catégorie;
14. Ajout des termes " et les lois modificatives " in fine de l'article 35 des statuts.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, cette deuxième Assemblée Générale Extraordinaire pourra valablement délibérer quel que soit le capital présent ou représenté. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées. Les votes exprimés ne comprennent pas ceux liés à des actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a émis un vote blanc ou nul.

Les détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée sont invités à déposer leurs actions auprès des agents chargés du service financier au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, comme indiqué dans le prospectus.

Les détenteurs d'actions nominatives qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée seront admis sur justification de leur identité, à condition de faire connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée au moins cinq jours francs auparavant.

La version provisoire des nouveaux Statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique sont disponibles auprès des agences mentionnées dans le prospectus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010104835/755/55.

### **Fortis Personal Portfolio FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.176.

As the quorum required by Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987 (which stipulates that at least half the shares in the company shall be present or represented) was not constituted at the Extraordinary General Meeting of 2 August 2010, a

#### SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held on Monday 13 September 2010 at 10.15 a.m. at the offices of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Building H2O, Block A, on the ground floor at 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, Luxembourg.

#### *Agenda:*

1. Change of name of the Company to BNP Paribas Portfolio FoF and amendment of Article 1 of the Articles of Association as follows: "A limited company (société anonyme) in the form of an open-end investment company (Société d'Investissement à Capital Variable - "SICAV") named "BNP Paribas Portfolio FoF", abbreviated to "BNPP PFoF" (hereinafter the "Company"), has been established pursuant to these Articles of Association (hereinafter the "Articles of Association"). The full name and the abbreviated name may be used without distinction in all the Company's official and commercial documents.";
2. Transfer of the Company's registered office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;
3. Amendment of the second sentence of the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune [of Hesperange] or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg";
4. Amendment of the heading of Article 11 of the Articles of Association from "Restrictions on the acquisition of the Company's shares" to "Restrictions on the holding of the Company's shares";
5. Amendment of the method of valuing listed securities as prescribed in Article 14 (c) of the Articles of Association; Amendment of the method of valuing unlisted securities as prescribed in Article 14 (d) of the Articles of Association; Amendment of the method of valuing derivative financial instruments as prescribed in Article 14 (g) of the Articles of Association;
6. Rewriting of paragraph (4) of Article 14 of the Articles of Association describing the Company's commitments;

7. Amendment of Article 14 of the Articles of Association to limit the total amount of annual fees borne by a sub-fund or a class or sub-class of shares to a maximum of 5% of the average net assets;
8. Amendment of Article 14 of the Articles of Association to enable the Board of Directors to proceed with the calculation of a second net asset value in certain circumstances (Swing Pricing);
9. Deletion of the second paragraph of Article 18 of the Articles of Association which is repeated in Article 20 of the Articles of Association;
10. Rewriting of Article 20 of the Articles of Association describing the investment restrictions in order to meet the prevailing regulations more adequately;
11. Amendment of the first paragraph of Article 25 of the Articles of Association to enable the General Meeting of Shareholders to be held at the Company's registered office and not necessarily in Luxembourg;  
Amendment of Article 25 of the Articles of Association to enable a General Meeting of Shareholders to be convened at the request of the Board of Directors or of shareholders representing at least one tenth of the share capital;
12. Deletion of the words "both on the advisability and" and rewriting of the second paragraph of Article 29 of the Articles of Association as follows: "The General Meeting of Shareholders shall decide, following a proposal by the Board of Directors, for each class/sub-class of shares, on the amount of the dividend to be paid on distribution shares.";
13. Updating of Articles 31 and 32 of the Articles of Association specifying the conditions for depositing undistributed assets at the Caisse de Consignation in the event of the liquidation of a sub-fund, class or sub-class;
14. Addition of the words "and amending laws" at the end of Article 35 of the Articles of Association.
15. Corrections to the form of Articles 8, 17 and 33 of the Articles of Association.

Pursuant to Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, this second Extraordinary General Meeting may adopt resolutions irrespective of the capital present or represented. Decisions shall be made by a majority of at least two thirds of the votes cast. The votes cast do not include those attached to shares for which the shareholders have not voted or have abstained or whose vote is blank or invalid.

The owners of bearer shares wishing to attend or be represented at the Meeting are requested to deposit their shares at the Finance Department at least than five full days before the Meeting.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting will be admitted on proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend, at least five full days before the Meeting.

A draft version of the new Articles of Association, the current prospectus and the latest interim report are available from the bodies listed in the prospectus.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010104827/755/64.

### **Primera Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.878.

Le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987 (moitié au moins du capital de la Société présent ou représenté) n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 août 2010, vous êtes convoqué à une

#### **DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 13 septembre 2010, à 9h45, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

#### *Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social au 33, rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange et modification en conséquence de l'article 4 des Statuts;
2. Modification du troisième paragraphe de l'article 4 des Statuts comme suit: " Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg ";
3. Modification de l'article 7 afin de le renommer en " Catégories et sous-catégories d'actions ";
4. Remplacement de toute référence à " classe d'actions " par " catégorie d'actions " dans les Statuts;
5. Modification de l'article 11 afin de le renommer en " Restrictions à la détention d'actions de la Société ";
6. Modification des méthodes de valorisation des valeurs cotées telles que prévues à l'article 14 (7) (c);
7. Modification des méthodes de valorisation des valeurs non cotées telles que prévues à l'article 14 (7) (d);
8. Modification des méthodes de valorisation des dérivés telles que prévues à l'article 14 (7) (g) et (h);
9. Réécriture du point (4) de l'article 14 décrivant les engagements de la Société;
10. Modification de l'article 14 afin de limiter le montant total des frais annuels supportés par un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie d'actions à 5 % maximum des actifs nets moyens;

11. Réécriture du dernier paragraphe de l'article 14 afin de permettre au Conseil d'administration de procéder au calcul d'une seconde valeur nette d'inventaire dans certaines circonstances (Swing Pricing);
12. Modification de l'article 25 pour amender la convocation de l'Assemblée générale des actionnaires;
13. Réécriture du troisième paragraphe de l'article 29 relatif à l'" Affectation du résultat annuel ";
14. Modification des articles 31 et 32 précisant les conditions de liquidation de la Société;
15. Référence aux " modifications ultérieures " de la Loi sur les Sociétés (Companies Act) du 10 août 1915 et du 20 décembre 2002.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, cette deuxième Assemblée Générale Extraordinaire pourra valablement délibérer quel que soit le capital présent ou représenté. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées. Les votes exprimés ne comprennent pas ceux liés à des actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a émis un vote blanc ou nul.

Les détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée sont invités à déposer leurs actions auprès des agents chargés du service financier au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, comme indiqué dans le prospectus.

Les détenteurs d'actions nominatives qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée seront admis sur justification de leur identité, à condition de faire connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée au moins cinq jours francs auparavant.

La version provisoire des nouveaux Statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique sont disponibles auprès des agences mentionnées dans le prospectus.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010104830/755/48.

### **Fortis L Fix, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.443.

As the quorum required by Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987 (which stipulates that at least half the shares in the company shall be present or represented) was not constituted at the Extraordinary General Meeting of 2 August 2010, a

#### SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held on Monday 13 September 2010 at 9.15 a.m. at the offices of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Building H2O, Block A, on the ground floor at 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, Luxembourg.

#### *Agenda:*

1. Change the name of the company to 'BNP Paribas L Fix' and amend Article 1 of the Articles of Association as follows: "A limited company (société anonyme) in the form of an open-end investment company (Société d'Investissement à Capital Variable - "SICAV") named "BNP PARIBAS L FIX" (hereinafter the "Company") has been established pursuant to these Articles of Association (hereinafter the "Articles of Association").
2. Transfer of the Company's registered office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;
3. Amendment of the second sentence of the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune [of Hesperange] or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg";
4. Amendment of the heading of Article 7 to "Share classes and sub-classes";
5. Replacement of all references to "share categories" by "share classes" in the Articles of Association;
6. Amendment of the heading of Article 11 of the Articles of Association from "Restrictions on the acquisition of the Company's shares" to "Restrictions on the holding of the Company's shares";
7. Amendment of the method of valuing listed securities as prescribed in Article 14 (7) (c) of the Articles of Association;
8. Amendment of the method of valuing unlisted securities as prescribed in Article 14 (7) (d) of the Articles of Association;
9. Amendment of the method of valuing derivative financial instruments as prescribed in Article 14 (g) and (h) of the Articles of Association;
10. Rewriting of paragraph (4) of Article 14 of the Articles of Association describing the Company's commitments;
11. Amendment of Article 14 of the Articles of Association to limit the total amount of annual fees borne by a sub-fund or a class or sub-class of shares to a maximum of 5% of the average net assets;
12. Amendment of Article 14 of the Articles of Association to enable the Board of Directors to proceed with the calculation of a second net asset value in certain circumstances (Swing Pricing);

13. Addition of four extra paragraphs, a), b), c) and d) in Article 20 to describe the invested assets targeted by the Company;
14. Amendment of the first paragraph of Article 25 of the Articles of Association to enable the General Meeting of Shareholders to be held at the Company's registered office and not necessarily in Luxembourg;
15. Amendment of Article 25 of the Articles of Association to enable a General Meeting of Shareholders to be convened at the request of the Board of Directors or of shareholders representing at least one fifth of the share capital;
16. Deletion of the dividend payment conditions set out in Article 29 of the Articles of Association;
17. Updating of Articles 31 and 32 of the Articles of Association specifying the conditions for depositing undistributed assets at the Caisse de Consignation in the event of the liquidation of a sub-fund, class or sub-class;
18. Addition of the words "and amending laws" at the end of Article 35 of the Articles of Association.

Pursuant to Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, this second Extraordinary General Meeting may adopt resolutions irrespective of the capital present or represented. Decisions shall be made by a majority of at least two thirds of the votes cast. The votes cast do not include those attached to shares for which the shareholders have not voted or have abstained or whose vote is blank or invalid.

The owners of bearer shares wishing to attend or be represented at the Meeting are requested to deposit their shares at the Finance Department at least than five full days before the Meeting.

Owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting will be admitted on proof of their identity, provided they have given notice of their intention to attend, at least five full days before the Meeting.

A draft version of the new Articles of Association, the current prospectus and the latest interim report are available from the bodies listed in the prospectus.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010104826/755/59.

### **Fortis Personal Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 33.222.

Le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 07 septembre 1987 (moitié au moins du capital de la société présent ou représenté) n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 août 2010, une

#### **SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires se tiendra le lundi 13 septembre 2010 à 10:00 heures, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, bâtiment H2O, bloc A, rez-de chaussée sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange.

#### *Ordre du jour:*

1. Changement du nom de la Société en BNP Paribas Portfolio Fund et modification comme suit de l'article 1 des statuts: " Il existe en vertu des présents Statuts (ci-après "les Statuts") une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sous la dénomination de " BNP Paribas Portfolio Fund ", en abrégé " BNPP PF " (ci-après dénommée " la Société "). La dénomination complète et la dénomination abrégée pourront être utilisées indifféremment dans tous les documents officiels et commerciaux de la Société. ";
2. Transfert du siège social 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange et modification en conséquence de l'article 4 des statuts;
3. Modification comme suit de la seconde phrase du troisième paragraphe de l'article 4 des statuts: " Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg ";
4. Modification du titre de l'article 11 des statuts " Restrictions à l'acquisition d'actions de la société " en " Restrictions à la détention d'actions de la Société ";
5. Modification de la méthode de valorisation des valeurs cotées telle que prévue à l'article 14 (c) des statuts; Modification de la méthode de valorisation des valeurs non cotées telle que prévue à l'article 14 (d) des statuts; Modification de la méthode de valorisation des instruments financiers dérivés telle que prévue à l'article 14 (g) des statuts;
6. Réécriture du point (4) de l'article 14 des statuts décrivant les engagements de la Société;
7. Modification de l'article 14 des statuts afin de limiter le montant total des frais annuels supportés par un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie d'action à maximum 5% des actifs nets moyens;
8. Modification de l'article 14 des statuts afin de permettre au conseil d'administration de procéder au calcul d'une seconde valeur nette d'inventaire dans certaines circonstances (Swing Pricing);
9. Suppression du second paragraphe de l'article 18 des statuts faisant double emploi avec l'article 20 des mêmes statuts;

10. Réécriture de l'article 20 des statuts décrivant les restrictions d'investissement en vue de mieux répondre aux exigences réglementaires en vigueur;
11. Modification du premier paragraphe de l'article 25 des statuts afin de tenir l'assemblée générale des actionnaires au siège social de la Société et non nécessairement à Luxembourg;  
Modification de l'article 25 des statuts afin de permettre la convocation d'une assemblée des actionnaires à la demande du conseil d'Administration ou des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social;
12. Réécriture comme suit du troisième paragraphe de l'article 29 des statuts: " S'il est dans l'intérêt des actionnaires de ne pas distribuer de dividende, compte tenu des conditions du marché, aucune distribution ne sera faite. "
13. Mise à jour des articles 31 et 32 des statuts précisant les conditions de mise en dépôt à la caisse de consignation des actifs non distribués en cas de liquidation d'un compartiment, d'une catégorie ou sous-catégorie ;
14. Ajout des termes " et les lois modificatives " in fine de l'article 35 des statuts.
15. Corrections de forme des articles 8, 17 et 33 des statuts.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire pourra valablement délibérer quel que soit le capital présent ou représenté. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, auprès du service financier.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le projet de nouveaux statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique, sont disponibles auprès des organismes repris dans le prospectus.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010104828/755/62.

### **Fortis Flexi III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.436.

Since the presence quorum required under Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987 and 25 August 2006, i.e. at least one-half of the company's capital present or represented, was not achieved for the extraordinary general meeting on 2 August, 2010, you are hereby invited to a

#### **SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held at 9 am o'clock, on 13 September 2010 at the premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, H2O building, bloc A, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

#### *Agenda:*

1. Change of the Company's name to BNP PARIBAS FLEXI III and amendment of Article 1 of the Articles of Association, as follows: "A limited company (société anonyme) in the form of an open-ended investment company - Specialised Investment Fund ("SICAV-SIF") named "BNP PARIBAS FLEXI III ", in abbreviated form "BNPP FLEXI III" (referred to hereinafter as "the Company") has been established pursuant to these Articles of Association (hereinafter the "Articles of Association"). The complete naming and the abbreviated naming can be equally used in all the official and commercial documents of the Company"
2. Transfer of the head office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;
3. Amendment of the second sentence of the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg";
4. Amendment of the title of Article 11 of the Articles of Association "Restrictions on the acquisition of Company shares" to "Restrictions on the holding of Company shares".
5. Change in the method for valuing unlisted securities as provided for by Article 14 (d) of the Articles of Association; Change in the method for valuing derivative financial instruments as provided for by Article 14 (g) of the Articles of Association;
6. Rewording of point (4) of Article 14 of the Articles of Association describing the Company's commitments;
7. Amendment of first paragraph of the Article 25 of the Articles of Association to hold the general meeting of shareholders at the registered office of the Company and not necessary in the commune of Luxembourg; Amendment of Article 25 of the Articles of Association to allow a shareholders' meeting to be called at the request of the Board of Directors or of shareholders representing at least one-tenth of the share capital;

8. Revision of Articles 31 and 32 of the Articles of Association specifying the terms for depositing undistributed assets with the Caisse des Consignations in the event of winding-up of a sub-fund, category or sub-category;

In compliance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987 and 25 August 2006, this second extraordinary general meeting's deliberations will be valid irrespective of the capital present or represented. Decisions may however only be taken if approved by at least two-thirds of the shares present or represented.

Owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares at the offices of the finance department at least five full days before the meeting, as stated in the prospectus.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting are admitted against proof of identity, provided that they notify their intention to attend the meeting at least five full days beforehand.

The draft of the new Articles of Association, the current prospectus and the last periodic report are available from the agencies stated in the prospectus.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010104836/755/47.

---

**NobisLux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 41.379.

Die Aktionäre sind eingeladen, an der zweiten

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der SICAV teilzunehmen, die am 18. August 2010 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der LRI INVEST S.A., 1c, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, mit der folgenden Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Beschluss der Auflösung der SICAV
2. Ernennung der LRI Invest S.A., vertreten durch Herrn Markus Gierke und Frau Alexandra Beining, zum Liquidator
3. Sonstiges

Der Verwaltungsrat teilt mit, dass eine erste außerordentliche Gesellschafterversammlung mit derselben Tagesordnung für den 12. Juli 2010 einberufen worden war und dass diese Gesellschafterversammlung nicht beschlussfähig war, da das notwendige Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien nicht erreicht war. Die zweite außerordentliche Gesellschafterversammlung ist gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 allein durch die anwesenden oder vertretenen Aktionäre beschlussfähig, ohne die Mindestanforderung eines Anwesenheitsquorums. Die Beschlüsse werden mit einer zwei Drittel (2/3) Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Aktionäre getroffen.

Im Einklang mit Artikel 12 (e) der Satzung der SICAV wird die Ausgabe und die Rücknahme von Aktien ab dem 22. Juni 2010, d.h. am Tag der Veröffentlichung der ersten Einladung zur außerordentlichen Gesellschafterversammlung eingestellt. Die Berechnung des Nettoinventarwertes wird gemäß der Satzung der SICAV mit Datum vom 18. August 2010 eingestellt.

Die Aktionäre, die an der Gesellschafterversammlung teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, die SICAV mindestens fünf Kalendertage vor dem 18. August 2010 schriftlich (per Brief oder Vollmacht) davon in Kenntnis zu setzen.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2010094291/2501/29.

---

**Clichy Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.487.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 23 août 2010 à 15h00 au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010092758/755/15.

**Life One, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.356.

Wir geben hiermit bekannt, dass die

**AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG**

der Anteilhaber der Life One SICAV ("die Gesellschaft") am 19. August 2010 um 14.30 Uhr MESZ in den Geschäftsräumen der Notarin Martine Schaeffer, 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg stattfinden wird.

Da auf der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft am 8. Juli 2010 nicht die nötige Beschlussfähigkeit erreicht wurde, wird am 19. August 2010 eine zweite außerordentliche Generalversammlung einberufen, um die folgenden Angelegenheiten zu erörtern und darüber abzustimmen:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.
2. Anpassung des Artikels 2 Absatz 2 wie folgt:  
Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats der Investmentgesellschaft (der "Verwaltungsrat") kann der Gesellschaftssitz an einen anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden...
3. Anpassung des Artikels 10 Absatz 2 Satz 1 wie folgt:  
Die Ausschüttung wird auf die am Ausschüttungstag ausgegebenen Anteile ausgezahlt und erfolgt einmal jährlich innerhalb von vier Monaten nach Schluss des Rechnungsjahres
4. Anpassung des Artikels 12 Absatz 2 und Einfügung eines neuen Absatzes 3 wie folgt:  
Bis zum 31. Dezember 2010 gilt folgende Regelung: Die ordentliche Generalversammlung findet entsprechend den Bestimmungen des Luxemburger Rechts jährlich am ersten Freitag im Dezember um 11.00 Uhr (erstmalig am 2. Dezember 2005) am Gesellschaftssitz oder an einem, in den Einberufungen zu bestimmenden Ort statt. Wenn dieser Tag ein Bankfeiertag oder ein gesetzlicher Feiertag in Luxemburg ist, wird die ordentliche Generalversammlung am nächstfolgenden Bankarbeitstag abgehalten.  
Ab dem 1. Januar 2011 gilt folgende Regelung: Die ordentliche Generalversammlung findet entsprechend den Bestimmungen des Luxemburger Rechts jährlich am letzten Freitag im August um 15.00 Uhr (erstmalig am 26. August 2011) am Gesellschaftssitz oder an einem, in den Einberufungen zu bestimmenden Ort statt. Wenn dieser Tag ein Bankfeiertag oder ein gesetzlicher Feiertag in Luxemburg ist, wird die ordentliche Generalversammlung am nächstfolgenden Bankarbeitstag abgehalten.
5. Anpassung des Artikels 12 Absatz 5 wie folgt:  
Einladungen zu Generalversammlungen sind gemäß den gesetzlichen Bestimmungen vorzunehmen.
6. Anpassung des Artikels 17 Absatz 1 Satz 4 wie folgt:  
Der Verwaltungsrat tritt so oft zusammen, wie es die Interessen der Investmentgesellschaft erfordern.
7. Substituierung des letzten Satzes des Artikels 17 Absatz 6 durch folgenden Satz:  
Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann solche Beschlüsse schriftlich, durch Telegramm, Telex, Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel billigen. Diese Billigung ist schriftlich zu bestätigen. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll zum Nachweis der Beschlussfassung.
8. Anpassung des Artikels 17 Absatz 7 wie folgt:  
Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse und Pflichten der täglichen Verwaltung an juristische oder natürliche Personen, die nicht Mitglieder des Verwaltungsrates sein müssen, delegieren. Diese erhalten für ihre Tätigkeiten Gebühren und Provisionen, die im einzelnen in Artikel 24 beschrieben sind.
9. Ergänzung des Artikels 23 Absatz 2 wie folgt:  
Das Recht auf Entschädigung schließt andere Rechte zugunsten des Verwaltungsratsmitgliedes, Direktors, Geschäftsführers oder Bevollmächtigten, ihrer Erben, Testamentsvollstrecker und Verwalter nicht aus.
10. Neufassung der Satzung wegen der Vereinheitlichung/Spezifizierung der in der Satzung verwendeten Terminologie sowie sprachlicher Anpassungen. Eine Kopie des Entwurfs der Satzung ist auf Wunsch bei dem Administrator der Gesellschaft erhältlich
11. Die unter den Agenda-Punkten 1. bis 10. gefassten Beschlüsse sollen per 19. August 2010 in Kraft treten.

*Abstimmung:*

Die Beschlüsse auf der Tagesordnung können ohne Quorum mit mindestens zwei Dritteln der auf der Versammlung abgegebenen Stimmen gefasst werden.

*Abstimmungsregelung:*

Zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind Anteilhaber, die dem Administrator Allianz Global Investors Luxembourg S.A., 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg bis spätestens zum Geschäftsschluß des 13. August 2010 eine Bestätigung ihres Depotinstituts vorlegen können, aus der die Anzahl der Anteile im Besitz des Anteilhabers hervorgeht, einschließlich einer Bestätigung, dass die Anteile bis zum Tag nach der Versammlung der Anteilhaber gesperrt sind.

Alle Anteilhaber, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind, dürfen einen Stellvertreter ernennen, der in ihrem Namen abstimmt. Das Vollmachtsformular ist nur gültig, wenn es ordnungsgemäß ausgefüllt und eigenhändig vom ernennenden Anteilhaber oder von dessen Bevollmächtigtem unterzeichnet wird (oder, falls der Stellvertreter von einer Gesellschaft ernannt wird, mit dem Firmensiegel oder der Unterschrift eines ordnungsgemäß bevollmächtigten Angestellten versehen ist) und bis spätestens zum Geschäftsschluß des 13. August 2010 beim Administrator Allianz Global Investors Luxembourg S.A., 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg eingegangen ist.

Vollmachtsformulare erhalten eingetragene Anteilhaber beim Administrator Allianz Global Investors Luxembourg S.A., 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg. Eine zum Stellvertreter ernannte Person muss kein Anteilhaber der Gesellschaft sein. Durch die Ernennung eines Stellvertreters ist ein Anteilhaber nicht von der Teilnahme an der Versammlung ausgeschlossen.

Luxemburg, Juli 2010.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2010094280/755/73.

---

**Gonella S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 33.916.

---

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 19 août 2010 à 9.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 7 juin 2010, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010094287/29/18.

---

**Inverlux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 59.590.

---

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra jeudi, le 19 août 2010 à 16.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale ordinaire a été tenue le 5 juillet 2010, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010094288/29/18.

---

**Plasticem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.457.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 19 août 2010 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 7 juin 2010, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010094289/29/18.

---

**Rosenberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.812.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 19 août 2010 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010094290/29/18.

---

**Vip Déco Paint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1481 Luxembourg, 3, rue Eecherschmelz.

R.C.S. Luxembourg B 123.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15.06.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010073361/15.

(100084815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Boaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 62.228.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra de manière Extraordinaire le 12 août 2010 à 11.00 heures au siège social de la société.

*Ordre du jour:*

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2009;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2009;
3. Ratification de la démission de Monsieur Kamarowsky Alexis, en tant qu'administrateur;
4. Ratification de la cooptation de Madame Carine Agostini en tant que nouvel administrateur avec effet au 15 octobre 2009 en remplacement de Monsieur Kamarowsky Alexis;
5. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009;
6. Divers.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010097706/21.

**Hallencia Holding-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 112.810.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

des Actionnaires qui aura lieu exceptionnellement le jeudi 12 août 2010 à 13.30 heures à Luxembourg, au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Statutaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
2. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
3. Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2009 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010096710/34/20.

**Sky Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 137.481.

L'Assemblée Générale du 28 mai 2010 n'ayant pu délibérer comme prévu Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 13 août 2010 à 10.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,

- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010098478/755/20.

---

**Bad Boys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 138.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073406/9.

(100085967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Armicula Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 114.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073397/9.

(100085966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**FS Invest II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 1.546.018.200,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.850.

**PROJET COMMUN DE FUSION**

Pour une fusion par absorption Conclu entre

FS Invest II S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

9-11 Grand Rue

L-1661 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 107.850

Capital social: DKK 1,546,018,200

En qualité de société absorbante

ET

ISS Equity A/S

Société anonyme de droit danois (A/S, aktieselskab)

Bredgade 30

DK-1260 Copenhague K

Danemark

Agence danoise du Commerce et des Sociétés numéro CVR 28697554

En qualité de société absorbée

Ce Projet de Fusion a été établi par le conseil de gérance de FS Invest II Sarl et le conseil d'administration de ISS Equity A/S dans le but de conclure une fusion entre les deux sociétés conformément à:

(i) La directive 2005/56/EC

(ii) La loi Luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales datant du 10 août 1915 telle que modifiée ("la loi Luxembourgeoise sur les sociétés")

(iii) La Danish companies act (loi no. 470 du 12 juin 2009 telle que modifiée sur les sociétés publiques et privées) ("Danish Companies Act")

(iv) Les termes et conditions inclus dans ce plan de fusion, avec FS Invest II S.à.r.l. comme société absorbante et ISS Equity A / S en tant que société absorbée.

Le droit luxembourgeois autorise expressément la fusion entre une société à responsabilité limitée luxembourgeoise et une société soumise à un droit étranger, pour autant que le droit applicable à une telle société soumise à un droit étranger n'interdise pas une telle fusion.

Le droit danois autorise expressément la fusion entre une société anonyme danoise et une société soumise à un droit étranger ayant son siège social dans un pays de l'Union européenne ou dans l'Espace économique européen, pour autant que le droit applicable à une telle société soumise à un droit étranger n'interdise pas une telle fusion.

Il a été décidé par le conseil de gérance de FS Invest II S.à r.l. et le conseil d'administration de ISS Equity A/S d'établir ce Projet de Fusion et de soumettre son contenu aux assemblées générales des actionnaires de FS Invest II S.à.r.l. et de ISS Equity A/S.

En référence à l'article 261 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés et l'article 272 du Danish Companies Act, il a été convenu entre le conseil de gérance de FS Invest II S.à.r.l. et le conseil d'administration de ISS Equity A / S comme suit:

**1. Le nom des entreprises, la Forme et le Siège social.** Les noms des sociétés avant la fusion sont les suivants:

FS Invest II S.à r.l.

R.C.S. Luxembourg B 107.850

(ci-après la "Société Absorbante")

et

ISS Equity A/S

CVR-no. 28697554

(ci-après la "Société Absorbée")

(la Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après dénommées "les Sociétés Fusionnantes").

Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a de nom secondaire. Le nom de la Société Absorbée ne doit pas être enregistré comme nom secondaire de la Société Absorbante.

La Société Absorbante est une société à responsabilité limitée (S.à rl), ayant son siège social dans la ville de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

La Société Absorbée est une société anonyme danoise (A / S) ayant son siège social à Copenhague, au Danemark.

Après réalisation de la fusion, la Société Absorbante continuera à avoir son siège social à Luxembourg-Ville dans le Grand-Duché de Luxembourg au 9-11, Grand Rue, Grand-Duché de Luxembourg.

Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a été dissoute, n'a été mise en faillite ou n'est soumise à une suspension des paiements.

L'exercice comptable de chacune des Sociétés Fusionnantes coïncide avec l'année civile.

**2. Composition du conseil de gérance de la Société Absorbante.** Le conseil de gérance de la Société Absorbante est composé actuellement des personnes suivantes:

Christophe Cahuzac

Kwame Che van Leeuwen

Karl Heinz Horrer

Michael Newton

A compter de la date d'achèvement de la fusion, le conseil de gérance de la Société Absorbante sera composé des personnes suivantes:

Christophe Cahuzac

Kwame Che van Leeuwen

Karl Heinz Horrer

Michael Newton

**3. Rémunération pour les actions de la Société Absorbée.** Le capital social de la Société Absorbante s'élève nominale-ment à 1,546,018,200 DKK, divisé en 7.730.091 actions ayant chacune une valeur nominale de 200 DKK.

Le capital social de la Société Absorbée s'élève nominale-ment à 390.000.001 DKK divisé en 390.000.001 actions ayant chacune une valeur nominale de 1 DKK.

Les actions émises par les Sociétés Fusionnantes sont entièrement libérées.

Le capital social de la Société Absorbée est la propriété exclusive de la Société Absorbante.

À la suite de la fusion, toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées. Aucune nouvelle action ne sera émise dans la Société Absorbante, dans le cadre de la fusion.

**4. Attribution de la rémunération à l'actionnaire de la Société Absorbée.** À la suite de la fusion, toutes les actions de la Société Absorbée sont annulées. Aucune nouvelle action dans la Société Absorbante n'est délivrée ou transférée, dans le cadre de la fusion.

**5. Les conséquences de la fusion pour les salariés des Sociétés Fusionnantes.** Les Sociétés Fusionnantes déclarent que ni la Société Absorbée, ni la Société Absorbante n'ont d'employé. La fusion n'aura donc aucune conséquence pour des employés des Sociétés Fusionnantes.

**6. Droits de recevoir des dividendes.** Aucune nouvelle action dans la Société Absorbante n'est délivrée ou transférée dans le cadre de la fusion. Pour cette raison, une description des droits de recevoir des dividendes n'est pas pertinent.

**7. Effet comptable.** La fusion prendra effet comptable à compter du 1 Janvier 2010, date à laquelle les actifs et passifs, ainsi que tous autres droits et obligations de la Société Absorbée sont transférés à la Société Absorbante à des fins comptables.

**8. Les droits spéciaux.** Il n'existe aucune personne ou entité qui détient des droits spéciaux dans les Sociétés Fusionnantes.

La Société Absorbante n'émettra pas comme résultat de la fusion des actions ou d'autres formes de valeurs mobilières donnant des droits spéciaux.

Les créanciers des Sociétés Fusionnantes sont informés qu'en vertu du droit luxembourgeois, ils ont le droit de saisir la juridiction luxembourgeoise compétente (tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale) dans les deux (2) mois suivant la date de clôture de la fusion, afin que des sûretés soient constituées pour leurs créances créées avant la date de clôture de la fusion.

Les créanciers concernés par la fusion et ayant des questions sur la fusion et leurs créances peuvent en faire part par écrit aux adresses suivantes:

FS Invest II S.à r.l.  
9-11 Grand Rue  
L-1661 Luxembourg  
Grand Duché du Luxembourg  
Ou  
ISS EquityA/S  
Bredgade 30  
DK-1260 CopenhagenK  
Danemark

Les créanciers peuvent obtenir gratuitement à ces deux adresses, sur demande écrite, toutes les informations et tous documents nécessaires en rapport avec la fusion.

**9. Avantages particuliers.** Aucun avantage particulier n'a ou ne sera accordé, en relation avec la fusion, aux membres des conseils d'administration de la Société Absorbée et du conseil de gérance de la Société Absorbante, aux réviseurs d'entreprises ou commissaires des comptes de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, aux experts indépendants, autres experts ou conseillers de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, ou à toute autre personne.

**10. Statuts de la Société Absorbante.** Les statuts de la Société Absorbante ne seront pas modifiés à la suite de la fusion. Les statuts de la Société Absorbante sont joints en annexe 1.

**11. Questions touchant les employés.** Les Sociétés Fusionnantes déclarent qu'elles n'emploient aucun salarié et, en conséquence (i), qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer une quelconque consultation des salariés ou comités d'entreprise relativement à la fusion conformément aux dispositions du droit luxembourgeois ou danois, et (ii) qu'il ne sera pas nécessaire de mettre en oeuvre des procédures conformément aux Sections 311 à 316 de la Danish Companies Act, à l'égard d'arrangements pour l'implication de salariés dans les définitions de leurs droits de participation dans la Société Absorbante.

**12. Evaluation des actifs et Passifs transférés à la Société Absorbante.** Les modalités de la fusion ont été déterminées par référence au bilan annuel de 2009 de la Société Absorbée et le projet du bilan annuel de 2009 de la Société Absorbante. Le bilan annuel de 2009 de la Société Absorbée est joint en annexe 2. L'actif et le passif de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante à leur valeur comptable telle qu'indiquée dans le rapport annuel de 2009 de la Société Absorbée

**13. Taxe.** La fusion devrait être exonérée d'impôts au Luxembourg en vertu des articles 170 ter, 171 et 166 de la loi concernant l'impôt sur le revenu au Luxembourg.

En ce qui concerne la Société Absorbée, la fusion est prévue d'être exonérée, cf. les dispositions de la loi danoise sur les fusions, scissions et apport d'actifs, etc (la loi à propos des taxes sur fusions).

**14. Coûts.** Tous les coûts associés à la fusion, sont versés par la Société Absorbante.

**15. Achèvement de la fusion.** La fusion sera achevée à la date de publication de l'acte notarié relevant du droit luxembourgeois constatant la décision des actionnaires de la Société Absorbante de fusionner telle que proposée par le Projet de Fusion, conformément aux dispositions de l'Article 9 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, à condition que toutes les exigences légales en vertu de la loi danoise concernant la fusion sont valablement remplies à cette date.

**16. Documents disponibles pour les actionnaires.** Les documents suivants seront disponibles aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes au plus tard un mois avant que les résolutions finales, pour conclure la fusion, soient votées:

- (i) Le présent Projet de Fusion (ainsi que ses annexes);
- (ii) Les rapports annuels de la Société Absorbée pour les périodes (i) du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007 et (ii) du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 et (iii) du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009
- (iii) Les rapports annuels de la Société Absorbante pour les périodes (i) du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007 et (ii) du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 et (iii) du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009
- (iv) Les rapports établis par le conseil de gérance de FS Invest II S.à r.l. et le conseil d'administration d'ISS Equity A/S, et
- (v) La déclaration faite par KPMG Statsautoriseret Revisionspartnerselskab conformément à l'article 277 de la Danish Companies Act quant au fait de savoir si les créances des créanciers de la Société Absorbée sont suffisamment garanties après la fusion.

Les actionnaires des Sociétés Fusionnantes peuvent obtenir, sur demande et gratuitement, des exemplaires des documents déposés ayant trait à la fusion.

**17. Langues.** Une traduction danoise, française et anglaise de ce Projet de Fusion sont disponibles aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes.

Conformément à la législation danoise, la version en langue danoise de ce Projet de Fusion fait foi.

Conformément à la loi luxembourgeoise, la version française de ce Projet de Fusion fait foi.

Ce Projet de Fusion peut différer légèrement de contenu par rapport au contenu publié par l'Agence danoise du commerce et des sociétés puisqu'il existe des particularités en droit danois et d'autres en droit luxembourgeois sur la procédure de fusion.

Copenhague / Luxembourg le 30 juin 2010.

FS Invest II S.à r.l. (Société Absorbante) / ISS Equity A/S (Société Absorbée)

*Conseils d'administration*

## ANNEXE 1 STATUTS DE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE

### Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company which, will be governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, the law of September 18, 1933 on limited liability companies, as well as by the present statutes but not by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine.

**Art. 2.** The denomination of the company is "FS Invest II S.à r.l."

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by resolution of the participants.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not result in the dissolution of the company.

## Title II. - Capital - Parts

**Art. 7.** The capital of the company is fixed at 1,546,018,200.- DKK (one billion five hundred forty six million eighteen thousand two hundred Danish Krone) divided into 7,730,091 (seven million seven hundred thirty thousand ninety one) parts of 200.- DKK (two hundred Danish Krone) each.

The authorised capital of the company is fixed at 3,000,000,000.- DKK (three billion Danish Krone) divided into 15,000,000 (fifteen million) parts of 200.- DKK (two hundred Danish Krone) each.

During the period of five years from the date of the publication of the present deed, the board of managers is hereby authorised to issue parts and to grant options to subscribe for parts, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing participants a preferential right to subscribe to the parts to be issued).

When the managers effect an increase of capital in whole or in part they shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the managers are authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

Within the five year period referred to and within the limit of the authorised capital, the board of managers is authorised to issue warrants to such persons and at such conversion prices and on such other terms and conditions as the board of managers shall consider from time to time to be in the best interest of the company and without reserving to existing participants a preferential right to subscribe for such warrants or the parts underlying such warrants.

The period or extent of such authority may be extended by the participants in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers may create such capital reserves from, time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its parts. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the board of managers

**Art. 8.** Parts are transferable between existing participants provided the board of managers approves such transfer in advance in accordance with the provisions of any applicable shareholders' agreement

Transfer of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

In the event of a transfer of parts without the required approval, the transferee cannot be registered in the register of participants or be acknowledged in any other respect as a holder of parts.

**Art. 9.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and take decisions at general meetings.

## Title III. - Management

**Art. 10.** The company is administered by a board of managers consisting of at least four managers at any time. The managers are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period. The participants GS Capital Partners 2000, L.P., GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P., GS Capital Partners 2000 GmbH & Co Beteiligungs KG, GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P., Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000 L.P., Goldman Sachs Investments Ltd, GS Capital Partners V Fund, L.P., GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. and GS Capital Partners V GmbH & Co KG and any member of the Goldman Sachs group of companies that may replace any one or all such entities as investor in the company or become an additional investor in the company from time to time (together hereinafter referred to as the "GS Investors") acting through an investor designated by such GS Investors shall have the right to present a list of proposed managers for two seats on the board of managers. The managers appointed on proposal by the GS Investors shall be referred to as Class A managers. The participants EQT III Limited and EQT IV Limited and any member of the EQT group of companies that may replace any one or all such entities as investor in the company or become an additional investor in the company from time to time (together hereinafter referred to as the "EQT Investors") acting through an investor designated by the EQT Investors shall also have the right to present a list of proposed managers for two seats on the board of managers. The managers appointed on proposal by the EQT Investors shall be referred to as Class B managers. A vacancy in the office of a Class A manager shall be filled with a manager proposed by the GS Investors and a vacancy in the office of a Class B manager shall be filled with a manager proposed by the EQT Investors.

The general meeting of participants has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The board of managers represents the company as against third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers.

In order to be valid, resolutions of the board of managers must be taken by vote of a simple majority of managers in office at any time including at least one Class A manager and one Class B manager. Written resolutions signed by all the managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

The company will be bound by the joint signatures of a Class A and a Class B manager.

Special and limited powers may be delegated by the board of managers for determined matters to one or more agents, either participants or not.

The company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a manager or officer of the company or, at its request, of any other company of which the company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or wilful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

#### **Title IV. - General meeting of participants**

**Art. 11.** All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 12.** The financial year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 13.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealized capital losses.

#### **Title VI. - Liquidation - Dissolution**

**Art. 14.** In case of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants in accordance with Article 142 of the Law of August 10<sup>th</sup>, 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

#### **Title VII. - Varia**

**Art. 15.** Any matters not regulated by these statutes shall be governed by the applicable laws.

#### **Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

#### **Titre I<sup>er</sup>. Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18

septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts, et sans se référer à la loi du 31 juillet 1929.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "FS Invest II S.àr.l."

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

## Titre II. Capital - Parts

**Art. 7.** Le capital de la société est fixé à 1.546.018.200,- DKK (un milliard cinq cent quarante six millions dix-huit mille deux cents couronnes danoises) divisé en 7.730.091 (sept millions sept cent trente mille quatre-vingt onze) parts sociales de 200,- DKK (deux cents couronnes danoises) chacune.

Le capital autorisé de la société est fixé à 3.000.000.000,- DKK (trois milliard couronnes danoises) divisé en 15.000.000 (quinze millions) parts sociales de 200,- DKK (deux cents couronnes danoises) chacune.

Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication du présent acte, le conseil de gérance est autorisé par la présente à émettre des parts sociales et à accorder des options pour souscrire des parts aux personnes et aux conditions qu'il jugera adéquates (et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux associés existants en vue de la souscription aux parts à émettre).

Lorsque les gérants effectuent une augmentation de capital, en entier pu en partie, ils seront tenus de prendre les mesures nécessaires pour amender cet article afin d'enregistrer le changement, et les gérants sont autorisés à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de tels amendements conformément aux exigences légales.

Dans le délai de cinq ans prévu par le présent article et le respect des limites relatives au capital autorisé, le conseil de gérance est autorisé à émettre des bons de souscription aux personnes, aux prix de conversion et aux conditions générales que le conseil de gérance jugera servir au mieux les intérêts de la société et sans réserver aux associés existants un droit préférentiel de souscrire de tels bons de souscription ou les parts sociales sous-jacentes à de tels bons de souscription.

La période ou l'étendue de cette faculté peut être prorogée ou accrue par les associés en assemblée générale de temps en temps de la manière requise pour l'amendement de ces statuts.

L'émission des parts de chaque catégorie peut être assortie d'une prime d'émission.

Le conseil de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le conseil de gérance.

**Art. 8.** Les parts ne sont cessibles entre les associés existants qu'avec l'agrément préalable du conseil de gérance conformément aux dispositions de tout pacte d'associés en vigueur.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

En cas de transfert de parts sans l'agrément requis, le cessionnaire ne pourra être inscrit dans le registre des associés ni reconnu à quelque titre que ce soit comme détenteur des parts.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un conseil de gérance composé en toutes circonstances d'au moins quatre gérants.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

Les associés GS Capital Partners 2000, L.P., GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P., GS Capital Partners 2000 GmbH & Co Beteiligungs KG, GS Capital Partners 2000 Employée Fund, L.P., Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000 L.P., Goldman Sachs Investments Ltd, GS Capital Partners V Fund, L.P., GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. et GS Capital Partners V GmbH & Co KG ainsi que tout membre du groupe de sociétés Goldman Sachs pouvant remplacer n'importe quelle ou toutes entités en qualité d'investisseur de la société ou devenir un investisseur supplémentaire de la société (ensemble ici mentionnés les "GS Investors") agissant par l'intermédiaire d'un investisseur désigné par les GS Investors pourront présenter une liste de gérants aux fins de pourvoir à deux sièges au conseil de gérance. Les gérants ainsi nommés sur proposition des GS Investors seront désignés gérants de catégorie A.

Les associés EQT III Limited et EQT IV Limited ainsi que tout membre du groupe de sociétés EQT pouvant remplacer n'importe quelle ou toutes entités en qualité d'investisseur de la société ou devenir un investisseur supplémentaire de la société (ensemble ici mentionnés les "EQT Investors") agissant par l'intermédiaire d'un investisseur désigné par les EQT Investors pourront présenter une liste de gérants aux fins de pourvoir à deux sièges au conseil de gérance. Les gérants ainsi nommés sur proposition des EQT Investors seront désignés gérants de catégorie B.

En cas de vacance d'un poste de gérant de catégorie A, il sera pourvu à son remplacement par un gérant proposé par les GS Investors tandis que la vacance d'un poste de gérant de catégorie B sera pourvue par un gérant proposé par les EQT Investors.

L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer les gérants ad nutum en toutes circonstances.

Le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes- nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société; à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance ne sont valables que si elles sont prises à la majorité simple des votes des gérants en fonction comprenant en toutes circonstances un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites signées par tous les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B sont requises pour engager la société.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués par le conseil de gérance pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

La société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un gérant ou fondé de pouvoir de la Société, de responsabilité et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes, actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; eh cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

**Art. 11.** Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par les associés. Ces décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance.

Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

### **Titre V. Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, sous réserve des seules deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard trente jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

### **Titre VI. Liquidation - Dissolution**

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### **Titre VII. Varia**

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Pour statuts coordonnés au 23 octobre 2007.

Senningerberg, le 29 juin 2010.

## **ANNEXE 2**

### **LE BILAN ANNUEL DE 2009 DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE**

#### *Bilan d'administration*

COPENHAGUE, LE 31 MARS 2010

Le Conseil de Direction et l'Administration Générale du Groupe ont tenu des discussions ce jour et ont approuvé le Bilan Annuel 2009 d'ISS Equity A/S. Le Bilan Annuel 2009 a été rédigé conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles que passées par l'UE ainsi qu'aux exigences de divulgation danoises en matière de bilans annuels.

Nous sommes d'avis que les Bilans Financiers Consolidés ainsi que les Bilans Financiers de la Société Mère présentent une image fidèle de l'actif, du passif et de la situation financière du Groupe et de la Société Mère au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats des opérations et des marges brutes d'autofinancement du Groupe et de la Société Mère pour l'exercice fiscal 2009. En outre, selon nous, le compte rendu de l'Administration présente une image fidèle du développement et des performances des activités du Groupe et de la Société Mère et de la situation financière du Groupe et de la Société Mère dans son ensemble, de même que de la description des risques et des incertitudes les plus significatifs auxquels le Groupe et la Société Mère auront peut-être à faire face.

#### *L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU GROUPE*

Jorgen Lindegaard

Directeur Administratif du Groupe

Jeff Gravenhorst

Directeur des Opérations  
du Groupe

Jakob Stausholm

Directeur Financier du Groupe

#### *CONSEIL DE DIRECTION*

Ole Andersen Formand

Marcus Brennecke

Christoph Sander

Leff Ostling Naestformand

Peter Korsholm

Steven Sher

John Murray Allan

Casper Von Koskull

*Rapport du commissaire au compte indépendant*

*A l'attention des Actionnaires d'ISS Equity A/S*

Nous avons effectué l'audit des Bilans Financiers Consolidés et des Bilans Financiers de la Société Mère d'ISS Equity A/S pour l'exercice fiscal du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009 (pages 33-120). Les Bilans Financiers Consolidés et les

Bilans Financiers de la Société Mère se composent du Bilan du Revenu, du Bilan des Marges brutes d'autofinancement, du Bilan de Situation Financière, du Bilan du Revenu Global, du Bilan des Modifications d'Actions Ordinaires et des Notes des Bilans Financiers relatifs au Groupe ainsi qu'à la Société mère. Les Bilans Financiers Consolidés et les Bilans Financiers de la Société Mère ont été rédigés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles que passées par l'UE ainsi qu'aux exigences de divulgation danoises.

En plus de notre audit, nous avons également fait lecture du compte-rendu de l'Administration, pages 4-27 et avons émis une déclaration y afférente.

#### *Responsabilité de l'Administration*

L'administration est responsable de la préparation et de la présentation d'une image fidèle des Bilans Financiers Consolidés et des Bilans Financiers de la Société Mère conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles que passées par l'UE ainsi qu'aux exigences de divulgation danoises en matière de Bilans Financiers Consolidés et de Bilans Financiers de la Société Mère. Ces responsabilités comprennent: la conception, la mise en œuvre et la maintenance d'une surveillance interne appropriée à la préparation et la présentation d'une image fidèle des Bilans Financiers Consolidés et des Bilans Financiers de la Société Mère qui seront libres de toute déclaration erronée, qu'elle soit d'origine frauduleuse ou due à une erreur; la sélection et l'utilisation de politiques comptables appropriées; et l'émission d'estimations comptables raisonnables en les circonstances. En outre, il est du ressort de l'Administration de préparer et d'émettre un bilan d'Administration qui présentera une image fidèle du développement au sein des activités du Groupe et de la Société Mère et des questions financières, des résultats de l'exercice et de la situation financière du Groupe et de la Société Mère ainsi que des renseignements concernant les risques matériels et les incertitudes qui touchent le Groupe et la Société Mère.

#### *Responsabilités du Commissaire au compte*

Il est de notre ressort d'exprimer une opinion concernant les Bilans Financiers Consolidés et les Bilans Financiers de la Société Mère sur base de notre audit. Nous avons mené notre audit conformément aux Normes d'Audit Danoises et Internationales. Il nous est demandé, selon ces normes, d'assurer la conformité aux exigences d'éthiques, et de préparer et de mener l'audit afin d'obtenir l'assurance raisonnable de l'absence de déclarations erronées matérielles au sein des Bilans Financiers Consolidés et des Bilans Financiers de la Société Mère.

Un audit comprend la mise en place de procédures qui visent à obtenir des preuves d'audit sur les montants et les divulgations au sein des Bilans Financiers Consolidés et des Bilans Financiers de la Société Mère. Les procédures qui seront sélectionnées le seront au gré du Commissaire au compte, et comprendront une évaluation du risque de déclarations erronées matérielles dans les Bilans Financiers Consolidés et les Bilans Financiers de la Société Mère, qu'elles soient d'origine frauduleuse ou dues à des erreurs. Dans le cadre de l'évaluation desdits risques, les Commissaires au compte prendront en compte la surveillance interne relative à la préparation et à la présentation d'une image fidèle des Bilans Financiers Consolidés et des Bilans Financiers de la Société Mère dans la conception de procédures d'audit qui seront appropriées en la circonstance; il ne sera cependant pas fait dans ce même cadre, de rapport quant à l'efficacité de cette même surveillance interne de la Société. Un audit comprend également une évaluation de la nature appropriée des politiques comptables d'usage ainsi que de la nature raisonnable des estimations comptables préparées par l'administration, ainsi qu'une évaluation de la présentation de l'image dans son ensemble des Bilans Financiers Consolidés et des Bilans Financiers de la Société Mère.

Nous sommes confiants que les documents d'audit mis à notre disposition sont suffisants et appropriés pour établir une base sur laquelle fonder notre opinion.

Notre audit n'a pas donné lieu à des restrictions.

#### *Opinion*

Nous sommes d'avis que les Bilans Financiers Consolidés et les Bilans Financiers de la Société Mère présentent une image fidèle de l'actif, du passif et de la situation financière du Groupe et de la Société Mère au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats des opérations et des marges brutes d'autofinancement du Groupe et de la Société Mère pour l'exercice fiscal se terminant et ce, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (International Financial Reporting Standards IFRS) telles qu'adoptées par l'UE et aux exigences danoises de divulgation supplémentaires.

#### *Déclaration sur le bilan d'Administration*

Conformément au Décret Danois sur les Bilans Financiers (Danish Financial Act), nous avons fait lecture du bilan d'Administration, pages 4 à 27 du bilan annuel. Nous n'avons pas effectué de procédures supplémentaires à l'audit des Bilans Financiers Consolidés et des Bilans Financiers de la Société Mère.

Sur base de cette dernière lecture, nous sommes d'avis que les renseignements présentés dans le bilan d'Administration concordent avec les Bilans Financiers Consolidés et les Bilans Financiers de la Société Mère.

Copenhague, le 31 mars 2010.

KPMG

Statsautoriseret Revisionspartnerselskab

Jesper Ridder Olsen / Claus Kronbak

Expert Comptable / Expert Comptable

*Bilans financiers de la société mère*

*Bilan du revenu de la société mère*

*1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre - Montants en million de DKK*

| Note |                                       | 2009 | 2008 |
|------|---------------------------------------|------|------|
| 3    | Autres frais d'exploitation . . . . . | (0)  | (0)  |
|      | Perte d'exploitation . . . . .        | (0)  | (0)  |
| 4    | Revenu financier net . . . . .        | 3    | 2    |
|      | Bénéfice avant impôt . . . . .        | 3    | 2    |
| 5    | Impôt sur le revenu . . . . .         | (1)  | (1)  |
|      | Bénéfice net de l'exercice . . . . .  | 2    | 1    |
|      | Imputable au:                         |      |      |
|      | Solde reporté . . . . .               | 2    | 1    |
|      | Bénéfice net de l'exercice . . . . .  | 2    | 1    |

*Bilan du revenu global de la société mère*

*Au 31 décembre - Montants en million de DKK*

|   | 2009     | 2008     |
|---|----------|----------|
| Bénéfice net de l'exercice . . . . .        | <u>2</u> | <u>1</u> |
| Total Revenu Global de l'exercice . . . . . | 2        | 1        |
| Imputable au:                               |          |          |
| Solde reporté . . . . .                     | <u>2</u> | <u>1</u> |
| Total Revenu Global de l'exercice . . . . . | 2        | 1        |

*Bilan de marge brute d'autofinancement de la société mère*

*1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre - Montants en million de DKK*

| Note |  | 2009       | 2008        |
|------|--|------------|-------------|
|      | Perte d'exploitation . . . . .   | (0)        | (0)         |
|      | Modifications du Fonds de Roulement . . . . .                                | 1          | (0)         |
| 10   | Impôt perçu, net . . . . .   | 5          | 38          |
|      | Marge brute d'autofinancement des activités d'exploitation . . . . .         | 6          | 38          |
|      | Intérêt perçu, net . . . . .   | 3          | 2           |
|      | Versements en faveur de sociétés au sein du Groupe ISS, net . . . . .        | (12)       | (59)        |
|      | Marge brute d'autofinancement des activités de financement . . . . .         | <u>(9)</u> | <u>(57)</u> |
|      | Total Marge brute d'autofinancement . . . . .                                | (3)        | (19)        |
|      | Liquidités et équivalents de liquidités au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . . | 3          | 22          |
|      | Total marge brute d'autofinancement . . . . .                                | <u>(3)</u> | <u>(19)</u> |
| 11   | Liquidités et équivalents de liquidités au 31 décembre . . . . .             | 0          | 3           |

*Bilan de situation financière de la société mère*

*Au 31 décembre - Montants en million de DKK*

| Note |   | 2009     | 2008     |
|------|---|----------|----------|
|      | Actif   |          |          |
| 6    | Investissement en filiale . . . . .                       | 7.872    | 7.872    |
| 7    | Actif d'impôt différé . . . . .                           | 18       | 39       |
|      | Total actif immobilisé . . . . .                          | 7.890    | 7.911    |
| 11   | Créances recouvrables de sociétés du Groupe ISS . . . . . | 82       | 113      |
| 11   | Liquidités et équivalents de liquidités . . . . .         | <u>0</u> | <u>3</u> |
|      | Total actif circulant . . . . .                           | 82       | 116      |
|      | Total actif . . . . .                                     | 7.972    | 8.027    |

|    |  |       |       |
|----|--|-------|-------|
|    | Capitaux propres et passif                 |       |       |
| 8  | Total capitaux propres                     | 7.972 | 7.970 |
| 11 | Dettes en faveur de sociétés du Groupe ISS | -     | 57    |
| 10 | Impôt payable                              | -     | 0     |
|    | Autre passif                               | 0     | 0     |
|    | Total passif courant                       | 0     | 57    |
|    | Total passif                               | 0     | 57    |
|    | Total capitaux propres et passif           | 7.972 | 8.027 |

*Bilan des modifications de capitaux de la société mère  
Au 31 décembre - Montants en million de DKK*

|                                     | Capital -<br>action | Solde<br>reporté | Total |
|-------------------------------------|---------------------|------------------|-------|
| 2009                                |                     |                  |       |
| Capitaux au 1 <sup>er</sup> janvier | 390                 | 7.580            | 7.970 |
| Total revenu global de l'exercice   | -                   | 2                | 2     |
| Total modifications de capitaux     | -                   | 2                | 2     |
| Capitaux au 31 décembre             | 390                 | 7.582            | 7.972 |
| 2008                                |                     |                  |       |
| Capitaux au 1 <sup>er</sup> janvier | 390                 | 7.579            | 7.969 |
| Total revenu global de l'exercice   | -                   | 1                | 1     |
| Total modifications de capitaux     | -                   | 1                | 1     |
| Capitaux au 31 décembre             | 390                 | 7.580            | 7.970 |

Dividendes

Aucun dividende n'a été proposé ou déclaré avant l'émission du Rapport Annuel

*Notes concernant les bilans financiers de la société mère*

| Note   | Page |
|--|------|
| Politiques comptables  |      |
| 1 Politiques comptables importantes  | 114  |
| 2 Estimations et jugements comptables critiques                                  | 114  |
| Déclaration du revenu  |      |
| 3 Honoraires des commissaires élus lors de l'Assemblée Générale Annuelle         | 115  |
| 4 Revenu financier net   | 115  |
| 5 Impôt sur le revenu  | 116  |
| Déclaration de situation financière  |      |
| 6 Investissement en filiale  | 116  |
| 7 Impôt différé  | 117  |
| 8 Capital d'actions  | 117  |
| Autre  |      |
| 9 Rémunération du Conseil de Direction et de l'Administration Générale du Groupe | 118  |
| 10 Impôt payable et à percevoir  | 119  |
| 11 Passif éventuel   | 119  |
| 12 Actif et passif financier   | 119  |
| 13 Parties liées   | 120  |

**1. Politiques comptables importantes.**

Déclaration de conformité

Les bilans financiers d'ISS Equity A/S ont été préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles que passées par l'UE ainsi qu'aux exigences de divulgation danoises supplémentaires (classe C de grande taille) et à la décision réglementaire portant sur l'adoption des normes IFRS conformément au Décret danois sur les Bilans Financiers (Danish Financial Act).

En outre, les bilans financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'IASB.

Changement de politique comptable

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, ISS Equity A/S a mis en œuvre le "Coût d'investissement en Filiale, en une Entité sous gestion partagée ou dans toutes autres affiliés" (modifications aux normes IFRS 1 et IAS 27). Cette modification a pour résultat que les dividendes en provenance de filiales sont intégralement inscrits sur le bilan du revenu lorsque le droit de percevoir lesdits dividendes est établi. Auparavant, les dividendes n'étaient inscrits sur le bilan du revenu que dans la mesure où ils dépassaient les bénéfices accumulés après leur date d'acquisition. L'adoption de ladite modification n'a eu aucun effet sur l'inscription et le calcul.

En outre à ce qui précède, il est fait référence à la description des changements de politiques comptables sous la note 1 des bilans financiers consolidés du Groupe.

#### Description des politiques comptables

A l'exception des éléments mentionnés ci-dessous, les politiques comptables d'ISS Equity A/S sont identiques aux politiques comptables du Groupe telles que décrites sous la note 1 des bilans financiers consolidés.

#### Bilan du revenu

Les revenus de filiales se composent des dividendes et des bénéfices et pertes provenant de la cession de filiales. Les dividendes sont inscrits sur le bilan du revenu pour l'exercice au cours duquel ces derniers sont déclarés. Si les dividendes déclarés dépassent le revenu global total de l'exercice, un test de dépréciation est mené.

#### Bilan de situation financière

Les investissements en filiale se mesurent en coût. En cas de signes de dépréciation, un test de dépréciation est effectué tel que décrit dans les politiques comptables sous la note 1 des bilans financiers consolidés. Lorsque le montant recouvrable est inférieur au coût, les investissements sont inscrits sur base de ce montant inférieur.

IMPÔT ISS Equity A/S est imposé conjointement à toutes les filiales résidentes au Danemark. L'impôt sur le revenu danois à payer est réparti entre les sociétés danoises imposées conjointement proportionnellement à leurs revenus imposables (l'amortissement global comprenant le remboursement des déficits fiscaux). Les sociétés conjointement imposées sont reprises dans le système danois d'imposition sur compte. Les additions, déductions et allocations sont inscrites sur le revenu financier Net.

**2. Estimations et Jugements comptables critiques.** Les estimations et jugements comptables critiques relatifs aux politiques comptables d'ISS Equity A/S en vigueur sont les mêmes que ceux du Groupe dans la mesure où il s'agit d'éléments comptables similaires, cf. note 2 des bilans financiers consolidés pour une description de ces derniers. En outre, les estimations et les jugements sont nécessaires au calcul des investissements en filiales consentis par ISS Equity A/S tels que décrits ci-dessous. Par ailleurs, les risques spécifiques à ISS Equity A/S sont décrits dans les notes des bilans financiers de la société mère.

On soumettra les investissements en filiales à un test de dépréciation lorsqu'il existera des signes de dépréciation possible des investissements. Il sera déterminé qu'un investissement présente des signes de dépréciation sur base de sources de renseignements tant externes qu'internes, telles que les performances d'une filiale, une baisse considérable de valeur marché etc.

#### 3. Honoraires des commissaires élus lors de l'assemblée générale annuelle.

| Million de DKK               | 2009 | 2008 |
|------------------------------|------|------|
| KPMG                         |      |      |
| Honoraires d'audit . . . . . | 0    | 0    |
| Total KPMG . . . . .         | 0    | 0    |

Honoraires d'audit comprennent l'audit des bilans financiers.

#### 4. Revenu financier net.

| Million de DKK  | 2009 | 2008 |
|---|------|------|
| Revenu d'intérêt etc. . . . .                                     | 0    | 1    |
| Revenu d'intérêt provenant de sociétés du Groupe ISS . . . . .    | 3    | 3    |
| Revenu financier . . . . .  | 3    | 4    |
| Versement d'intérêt etc. . . . .                                  | (0)  | (0)  |
| Versement d'intérêt en faveur de sociétés du Groupe ISS . . . . . | (0)  | (2)  |
| Versement financier . . . . .                                     | (0)  | (2)  |
| Revenu net financier . . . . .                                    | 3    | 2    |

#### 5. Impôt sur le revenu.

| Million de DKK  | 2009 | 2008 |
|---|------|------|
| Impôt courant au regard du bénéfice avant impôt . . . . . | (1)  | -    |
| Impôt différé au regard du bénéfice avant impôt . . . . . | -    | (1)  |
| Impôt sur le bénéfice avant impôt . . . . .               | (1)  | (1)  |

|   |     |     |
|---|-----|-----|
| Ajustement relatifs aux exercices précédents, net . . . . . | 0   | (0) |
| Impôt total inscrit sur le bilan de revenu . . . . .        | (1) | (1) |

#### 6. Investissement en filiale.

|   |          |          |
|---|----------|----------|
| Million de DKK                                  | 2009     | 2008     |
| Coût au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .       | 7.872    | 7.872    |
| Coût au 31 décembre . . . . .                   | 7.872    | 7.872    |
| Réévaluation au 1 <sup>er</sup> janvier         | -        | -        |
| Réévaluation au 31 décembre . . . . .           | -        | -        |
| Montant reporté au 31 décembre . . . . .        | 7.872    | 7.872    |
| Filiale   | % Action | % Action |
| ISS HOLDING A/S, Copenhague, Danemark . . . . . | 100      | 100      |

#### 7. Impôt différé.

|  |      |      |
|--|------|------|
| Million de DKK   | 2009 | 2008 |
| Actif d'impôt différé au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . . | 39   | 60   |
| Utilisation dans l'imposition conjointe . . . . .          | (21) | (20) |
| Impôt différé sur le bénéfice avant impôt . . . . .        | -    | (1)  |
| Actif d'impôt différé au 31 décembre . . . . .             | 18   | 39   |
| Spécification de l'impôt différé                           |      |      |
| Million de DKK   | 2009 | 2008 |
| Déficit fiscal reporté . . . . .                           | 18   | 39   |
| Actif d'impôt différé . . . . .                            | 18   | 39   |

L'inscription de l'actif d'impôt différé au regard des déficits fiscaux reportés s'appuie sur la rentabilité prévue dans l'avenir prévisible. ISS Equity A/S ne détient pas d'actif d'impôt différé non-inscrit au regard de déficits fiscaux reportés.

#### 8. Capital d'actions.

|  |         |         |
|--|---------|---------|
| Million de DKK   | 2009    | 2008    |
| Capital d'actions au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .         | 390     | 390     |
| Augmentation de capital  | -       | -       |
| Capital d'actions au 31 décembre . . . . .                     | 390     | 390     |
| Nombre d'actions (mille)                                       |         |         |
| Nombre d'actions au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .          | 390.000 | 390.000 |
| Nombre d'actions au 31 décembre-entièrement libérées . . . . . | 390.000 | 390.000 |

Au 31 décembre 2009, un total de 390.000.001 actions d'une valeur nominale de 1 DKK. L'action ont été émises et entièrement libérées (2008: 390.000.001 actions). Il n'est rattaché à ces actions aucun droit particulier. Les actions ne sont pas librement cessibles.

#### 9. Rémunération du conseil de direction et de l'Administration générale du groupe.

Rémunération du Conseil de Direction et de l'Administration générale du Groupe

|  |                                      |                            |                         |   |
|--|--------------------------------------|----------------------------|-------------------------|---|
|  | 2009                                 |                            | 2008                    |   |
| Mille de DKK   | Conseil<br>de Direction<br>du Groupe | Administration<br>Générale | Conseil de<br>Direction | Administration<br>Générale<br>du Groupe |
| Salaire (y compris les avantages)<br>et frais . . . . .            | 1.969                                | 20.027                     | 1.856                   | 18.102                                  |
| Bonus . . . . .  | -                                    | 5.703                      | -                       | 5.148                                   |
| Paievements  |                                      |                            |                         |   |
| Fondés sur des actions   |                                      |                            |                         |   |
| Compris sous Autre Revenu et Versement,<br>net - ISS A/S . . . . . | -                                    | 233                        | -                       | 1.976                                   |
|  | 1.969                                | 25.963                     | 1.856                   | 25.226                                  |

Le Conseil de Direction et l'Administration Générale du Groupe ont été rémunérés pour services rendus auprès d'ISS Equity A/S et d'autres sociétés au sein du Groupe ISS.

La rémunération du Conseil d'Administration et de l'Administration Générale du Groupe est versée par ISS A/S ainsi que décrite à la note 4 des bilans financiers consolidés.

Le programme de certificat du Groupe est décrit à la note 5 des bilans financiers consolidés.

**10. Impôt payable et à percevoir.**

| Million de DKK  | 2009 | 2008 |
|---|------|------|
| Impôt à payer (percevoir), net au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . . | 0    | 0    |
| Utilisation au sein de l'imposition conjointe . . . . .             | (21) | (20) |
| Impôt sur bénéfice avant imposition . . . . .                       | 1    | -    |
| Contribution d'imposition conjointe . . . . .                       | 15   | (18) |
| Impôt perçu, net . . . . .  | 5    | 38   |
| Impôt à payer (percevoir), net au 31 décembre . . . . .             | -    | 0    |

**11. Passif éventuel.**

## Procédures légales

En mai 2009, ISS Equity A/S a accusé réception d'une réévaluation fiscale définitive de la part des autorités fiscales danoises suite à un audit fiscal de l'exercice fiscal 2005, au cours duquel, des fonds administrés par EQT et Goldman Sachs Capital Partners ont pris le contrôle d'ISS A/S. Les autorités fiscales danoises ont réclamé une retenue fiscale à la source d'un montant de DKK 1,7 milliard, intérêts non-compris, ce qui correspond à une retenue fiscale à la source de 28% sur les dividendes répartis par ISS Equity A/S en faveur de sa société mère, FS Invest 11 S.à.r.l., suite à l'acquisition d'ISS A/S, ainsi qu'une retenue fiscale à la source de 30% sur les versements d'intérêts d'ISS Equity A/S en faveur de FS Invest II S.à.r.l. en 2005. ISS Equity A/S a interjeté appel de la revendication de ladite retenue fiscale à la source auprès de la Cour des Affaires fiscales danoises et, le 3 mars 2010, cette dernière Cour a jugé en faveur d'ISS Equity A/S confirmant ainsi qu'aucune retenue fiscale à la source ne devait intervenir sur le dividende réparti. Les autorités fiscales danoises ont le droit de faire appel de ce jugement jusqu'au 3 juin 2010. Concernant la revendication d'une retenue fiscale à la source sur les versements d'intérêts (DKK 0.1 milliard), il n'est, à ce jour, intervenu aucun jugement.

## TVA

ISS Equity A/S ainsi que certaines sociétés du Groupe Danois sont conjointement enregistrées pour les besoins de la TVA et sont soumises conjointement au paiement de celle-ci.

**12. Actif et Passif financier.**

|   | 2009             |              | 2008             |              |
|---|------------------|--------------|------------------|--------------|
|   | Valeur Comptable | Juste Valeur | Valeur Comptable | Juste Valeur |
| Créances recouvrables de Sociétés du Groupe ISS                 |                  |              |                  |              |
| Le taux d'intérêt effectif était de 4,5% (2008: 6,7%) . . . . . | 82               | 82           | 113              | 113          |
| Liquidités et équivalents de liquidités                         |                  |              |                  |              |
| Le taux d'intérêt effectif était de 0,7% (2008: 2,2%) . . . . . | 0                | 0            | 3                | 3            |
| Prêts et créances recouvrables . . . . .                        | 82               | 82           | 116              | 116          |
| Dettes en faveur de sociétés du Groupe ISS                      |                  |              |                  |              |
| Le taux d'intérêt effectif était de 6,2% (2008: 6,3%) . . . . . | -                | -            | 57               | 57           |
| Autre passif . . . . .  | 0                | 0            | 0                | 0            |
| Passif financier mesuré en coût amorti . . . . .                | 0                | 0            | 57               | 57           |

**13. Parties liées.** En plus de la description des parties liées et des opérations avec celles-ci dans la note 36 des bilans financiers, consolidés, les parties liées d'ISS Equity A/S se composent d'ISS A/S ainsi que de ses filiales, associées, sociétés en participation et entités ad hoc, cf. note 39 des bilans financiers consolidés.

En 2009, ISS Equity A/S a entrepris les opérations suivantes avec d'autres parties liées, lesquelles opérations furent toutes passées aux conditions du marché:

- ISS Equity A/S a perçu/versé des intérêts de/en faveur de sociétés du Groupe ISS, cf. note 4, revenu financier net.
- ISS Equity A/S a perçu/versé des contributions de fiscalité conjointe à hauteur de 25% du revenu imposable de/en faveur de sociétés du Groupe ISS, cf. note 10, Impôt payable et à percevoir.

**Définitions**

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| EBITDA ajusté =                | Bénéfice d'exploitation avant autres éléments + Dépréciation et amortissement  |
| Montant de dette net reporté = | Dettes à long-terme + Dettes à court-terme - créances recouvrables d'affiliés - Titres - Liquidités et équivalents en liquidités<br>(Bénéfice d'exploitation avant autres éléments + Changement de capital de roulement) x 100 |
| Conversion de Liquidités, % =  | -----<br>Bénéfice d'exploitation avant autres éléments   |

75582

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| EBITDA =                            | Bénéfice d'exploitation + dépréciation et amortissement   |
| Ratio fonds propres, % =            | Fonds propre x 100<br>-----   |
| Dette porteuse d'intérêts, net =    | Total actif<br>valeur comptable de la dette nette - dette non porteuse d'intérêts, net  |
| Couverture de l'intérêt =           | Bénéfice d'exploitation avant autres éléments + Dépréciation et amortissement<br>-----  |
| Dette non porteuse d'intérêt, net = | Coûts financiers nets<br>Somme des éléments non porteurs d'intérêts compris dans la valeur comptable de dette nette, par ex. la valeur d'échange de taux d'intérêts d'échange de marché, les gains non-amortis provenant de la réalisation d'échange de taux d'intérêts et les frais d'emprunts non-amortis |
| Marge d'exploitation, % =           | Bénéfice d'exploitation avant autres éléments x 100<br>-----  |
| Croissance organique1,% =           | Revenu total<br>(Revenu comparable de l'exercice en cours - le revenu comparable l'exercice précédent) x 100<br>-----   |
|                                     | Revenu comparable de l'exercice précédent   |

Référence de publication: 2010103205/801.

(100115211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

---

**Reyl (Lux) Tactical Allocations, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.911.

Avec effet au 30 juillet 2010, le Conseil d'Administration de la Sicav a décidé, suite au rachat à la VNI du 23 juillet 2010 portant sur 66.01% des actifs nets du compartiment et considérant la faiblesse des actifs affectant la rentabilité du compartiment et l'absence de perspectives de développement du compartiment, de liquider le compartiment « Reyl (Lux) Tactical Allocations - Liquidity Fund (USD) ».

Luxembourg, le 3 août 2010.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010104831/7/11.

---

**Self B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.366.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 15 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010073294/10.

(100085278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**SELF France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.385.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 15 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010073295/10.

(100085276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**SME Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6930 Mendsdorf, 16A, rue d'Ubersyren.  
R.C.S. Luxembourg B 149.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SME Luxembourg S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2010073304/12.

(100085331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Société d'Agencement et de Décoration, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 20, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 52.090.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073306/10.

(100085239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Thelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 83.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour THELUX S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2010073328/12.

(100085334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**TMD Friction Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 145.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073331/10.

(100085133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Centrum Gdynia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 123.441.

Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2010. Numéro d'acte 899/10

L'an deux mille dix, le trente du mois de juin, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, s'est réunie une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée Générale») des associés de la société à responsabilité limitée Centrum Gdynia S.à r.l., ayant son siège social au L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 123.441, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 360 du 13 mars, 2007 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître Henri HELLINCKX, le 9 octobre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2249 du 17 novembre 2009 (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO-CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le président désigne comme secrétaire, Mme. Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement au L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mme. Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement au L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui après avoir été signée par le mandataire des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il apparaît de la liste de présence que les 1.200 (mille deux cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Qu'un projet de fusion commun a été approuvé par le conseil de gérance de la Société (la «Société Absorbante») et par le conseil de gérance de Centrum Wroclaw S.à r.l. (la «Société à Absorber») et ensemble avec la Société: les «sociétés appelées à fusionner») le 25 mai 2010 dans lequel les conseils de gérance de la Société et de la Société à Absorber proposent d'effectuer une fusion selon la procédure prescrite par les articles 261 et sequitur de la Loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») entre la Société et la Société à Absorber, qui a pour conséquence que (a) l'actif et le passif de la Société à Absorber seront acquis par la Société par transmission à titre universel; (b) la Société à Absorber, en application de la Loi, cessera d'exister et (c) conformément à l'article 274 de la Loi, les parts sociales du capital de la Société à Absorber seront annulées en échange des parts sociales dans la Société, lequel projet de fusion a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 26 mai 2010, et publié au Mémorial C, numéro 1122 du 29 mai 2010 (le «Projet de Fusion» et cette opération la «Fusion»).

V. Que le Projet de Fusion ainsi que les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés appelées à fusionner ont été déposés au sièges des sociétés appelées à fusionner, ensemble avec les rapports écrits et détaillés conformément à l'article 265 de la Loi par les conseils de gérance des sociétés appelées à fusionner.

VI. Que, par résolutions en date du 25 mai 2010, les associés de la Société ont d'ores et déjà pro forma approuvé le Projet de Fusion et ont décidé que ni un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants ni un rapport d'expert ne sont requis conformément à l'article 266 paragraphe (5) de la Loi.

VII. Qu'il n'y pas des modifications importantes à rapporter concernant le patrimoine de l'actif et de passif des sociétés appelées à fusionner entre la date de l'établissement du Projet de Fusion et la date de Fusion.

VIII. Que les associés de la Société à Absorber, par résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés de cette société tenu par devant le notaire instrumentaire en date du 30 juin 2010, par acte notarié du même date (pas encore publié) ont déjà valablement pris la décision de fusionner la Société à Absorber avec la Société.

IX. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la Loi;

2. Approbation du Projet de Fusion par absorption tel que rédigé par les organes de gestion de la Société et de la Société à Absorber en application de l'article 261 de la Loi. Approbation de l'opération par laquelle la société absorbante absorbe par voie de fusion la Société à Absorber et par laquelle la totalité du patrimoine de la Société à Absorber, sans exception ni réserve, est transférée à titre universel, à la société absorbante;

3. Suite aux décisions de fusion, augmentation du capital de la Société à concurrence de trente mille euros (EUR 30.000,-) pour le porter de trente mille euros (EUR 30.000,-) à soixante mille euros (EUR 60.000,-) par la création de mille deux cents (1.200) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.00) chacune, ayant la même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société;

4. Allocation des nouvelles parts sociales de la Société;

5. Modification de l'article 6 des statuts;

6. Constatation de la réalisation de la fusion à la date de tenue de l'assemblée générale et approbation de la dates d'effet comptable et de la date à laquelle les parts sociales nouvellement émises donneront droit à leur détenteur de participer aux bénéfices de la Société, sans préjudice des disposition de l'article 273 de la Loi sur les effets de la fusion par rapport aux tiers; et

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de prendre acte (a) des résolutions prises par les conseils de gérance des sociétés appelées à fusionner en date du 25 mai 2010 et du Projet de Fusion; (b) des résolutions prises par les assemblées générales des sociétés appelées à fusionner en date du 25 mai 2010 ayant décidé -en outre -que ni un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants ni un rapport d'expert ne sont requis conformément à l'article 266 paragraphe (5) de la Loi et (c) que tous les associés des sociétés appelées à fusionner ont eu le droit et l'opportunité un mois avant la date de la réunion de la présente assemblée générale de prendre connaissance au siège social des sociétés appelées à fusionner du (i) Projet de Fusion; (ii) des comptes annuels ainsi que (iii) des rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés appelées à fusionner et les rapports des conseils de gérance des sociétés appelées à fusionner conformément à l'article 267 de la Loi et (d) qu'il n'y pas eu de modifications importantes à rapporter concernant le patrimoine de l'actif et de passif des sociétés appelées à fusionner entre la date de l'établissement du Projet de Fusion et la date de Fusion.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'approuver la Fusion telle qu'envisagée par le Projet de Fusion.

#### *Troisième résolution*

Telle qu'envisagé par le Projet de Fusion, l'Assemblée Générale décide de procéder à l'augmentation du capital de la Société à concurrence de trente mille euros (EUR 30.000,-) pour le porter de trente mille euros (EUR 30.000,-) à soixante mille euros (EUR 60.000,-) par la création de mille deux cents (1.200) nouvelles parts sociales avec un valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant la même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Les Nouvelles Parts Sociales sont libérées par la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à Absorber étant précisé que la Société reprend à son compte toutes les opérations réalisées par la Société à Absorber du point de vue comptable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et qu'elle en supporte tout le passif, ainsi que les frais, impôts et autres charges à résulter de la Fusion.

En conséquence de cette décision, le capital de la Société est fixé à EUR 60.000 (soixante mille euros), représenté par 2.400 (deux mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune.

#### *Quatrième résolution*

Telle qu'envisagée par le Projet de Fusion, l'Assemblée Générale décide d'émettre les Nouvelles Parts Sociales aux associés de la Société à Absorber en appliquant un taux d'échange d'une (1) part sociale de la Société pour une (1) part sociale de la Société à Absorber.

Suite à la Fusion et par conséquence de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, le capital social de la Société sera composé de 2.400 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui seront détenues par Centrum Development S.A., ayant son siège social à 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 105.723 (1.620 parts sociales); Marushka Holding B.V., ayant son siège social à Beemdstraat 1, 5653 MA Eindhoven, Pays Bas, inscrite au registre de commerce d'Eindhoven sous le numéro 30123512 (240 parts sociales) et par Parinvest S.A.S, ayant son siège social à 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, inscrite au registre des sociétés de Paris sous le numéro 483 872 040 (540 parts sociales).

L'Assemblée chargera le conseil de gérance de la Société de procéder, conformément à l'article 273, de la Loi, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la Loi et d'inscrire dans le registre des associés les Nouvelles Parts Sociales, au nom des associés de la Société à Absorber.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Article 6 des statuts de la Société sera modifié comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000,-) représenté par deux mille quatre cents (2.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.»

Dans sa version anglaise, l'article 6 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at sixty thousand euro (60,000.-EUR) represented by two thousand four hundred (2,400) shares with a par value of twenty-five euro (25.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The

shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.”

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide de constater que la Fusion est réalisée à la date de la présente Assemblée Générale coïncidant avec la date de l'assemblée générale de la Société à Absorber, appelée à approuver la Fusion, et décide d'approuver que la date d'effet comptable et de la date à laquelle les Nouvelles Parts Sociales émises donneront droit à leur détenteur de participer aux bénéfices de la Société, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi sur les effets de la fusion par rapport aux tiers, sera le 1 janvier 2010.

L'Assemblée Générale décide de prendre acte que la Fusion ne sera pas effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication des procès-verbaux des assemblées générales de sociétés appelées à fusionner conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

*Déclaration*

Conformément à l'Article 271 paragraphe (2) de la Loi, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société en vue de la réalisation de la Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00 heures.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est estimé à 2.200,-euros.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010103555/151.

(100116283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**VP Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 29.509.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

VP Bank (Luxembourg) S.A.

Oliver M. Hermesdorf / Dr. iur. Werner Winnen

Référence de publication: 2010073362/12.

(100085233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Vulgaris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010073363/11.

(100085146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**International Sailing Boats Holdco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 254.100,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.025.

—  
In the year two thousand eight, the tenth day of December, before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of International Sailing Boats Holdco S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès L – 2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company) under number B 113.025. The Company has been incorporated on November 25, 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on March 23, 2006. The articles of association have been modified for the last time on November 5, 2008 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Rhône Partners II L.P., a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, registered with the Delaware Secretary of State under number 020367366-3534147 (the Shareholder 1);

hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 10, 2008,

Rhône Offshore Partners II L.P., a limited partnership formed under the Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands registered with the Registrar of Companies, Cayman Islands under number CR-13617 (the Shareholder 2);

hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 10, 2008,

Rhône German Partners II GmbH & CO. KG a limited partnership formed under the laws of Germany, having its registered office at c/o Pöllath + Partner, KardinalFaulhaber-Strasse 10, 80333 Munich, Germany, registered with Amtsgericht München, Registergericht under number HRA 80159 (the Shareholder 3);

hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 10, 2008,

Rhône Coinvestment II L.P. a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., registered with the Delaware Secretary of State under number 030364805-3665510 (the Shareholder 4);

hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 10, 2008,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder 1, the Shareholder 2, the Shareholder 3 and the Shareholder 4 are collectively named the Shareholders.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 50,175 (fifty thousand one hundred and seventy five Euro), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 203,925 (two hundred and three thousand nine hundred and twenty-five Euro) represented by 8,157 (eight thousand one hundred and fifty seven) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 254,100 (two hundred and fifty four thousand and one hundred Euro), by way of the issue of 2,007 (two thousand and seven) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Vistra (Luxembourg)

S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase and it hereby increase the share capital of the Company by an amount of EUR 50,175 (fifty thousand one hundred and seventy five Euro), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 203,925 (two hundred and three thousand nine hundred and twenty-five Euro) represented by 8,157 (eight thousand one hundred and fifty seven) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 254,100 (two hundred and fifty four thousand and one hundred Euro), by way of the issue of 2,007 (two thousand and seven) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Shareholder 1 hereby declares that it subscribes to 645 new shares in the share capital of the Company in the amount of EUR 16,127.65 (sixteen thousand one hundred and twenty seven Euro and sixty five cents) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 16,127.65 (sixteen thousand one hundred and twenty seven Euro and sixty five cents) which shall be allocated as follows:

(i) EUR 16,125 (sixteen thousand one hundred and twenty five Euro) to the nominal share capital account of the Company;

(ii) EUR 2,65 (two Euro and sixty-five cents) to the share premium account of the Company

Shareholder 2 hereby declares that it subscribes to 1,304 new shares in the share capital of the Company in the amount of EUR 32,611.59 (thirty-two thousand six hundred and eleven Euro and fifty-nine cents) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of 32,611.59 (thirty-two thousand six hundred and eleven Euro and fifty-nine cents) which shall be allocated as follows:

(i) EUR 32,600 (thirty-two thousand and six hundred Euro) to the nominal share capital account of the Company;

(ii) EUR 11,59 (eleven Euro and fifty-nine cents) to the share premium account of the Company

Shareholder 3 hereby declares that it subscribes to 57 new shares in the share capital of the Company in the amount of EUR 1,425.12 (one thousand four hundred twenty-five Euros and twelve cents) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 1,425.12 (one thousand four hundred twenty-five Euros and twelve cents) which shall be allocated as follows:

(i) EUR 1,425 (one thousand four hundred and twenty-five Euro) to the nominal share capital account of the Company;

(ii) EUR 0,12 (twelve cents) to the share premium account of the Company

Shareholder 4 hereby declares that it subscribes to 1 new share in the share capital of the Company in the amount of EUR 35.64 (thirty-five Euro and sixty-four cents) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 35.64 (thirtyfive Euro and sixty-four cents) which shall be allocated as follows:

(i) EUR 25 (twenty-five Euro) to the nominal share capital account of the Company;

(ii) EUR 10.64 (ten Euro and sixty-four cents) to the share premium account of the Company

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

“ 5.1. The Company’s corporate capital is fixed at EUR 254,100 (two hundred and fifty four thousand and one hundred Euro), represented by represented by 10,164 (ten thousand one hundred and sixty four) shares in registered form with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid-up.”

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dixième jour de novembre,

Par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés International Sailing Boats S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L – 2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.025 (la Société). La Société a été constituée le 25 novembre 2005 par acte de M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C le 23 mars 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 5 novembre 2008 par acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C

Ont comparu:

1) RHÔNE PARTNERS II L.P., un Limited Partnership constitué et organisé selon les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social à CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis, immatriculée auprès du secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 020367366-3534147 (Associé 1),

représenté par Michaël Meylan, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 10 décembre 2008,

2) RHÔNE OFFSHORE PARTNERS II L.P., un Limited Partnership constitué et organisé selon le Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, avec siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré au registre des sociétés des Iles Caïman sous le numéro CR-13617 (Associé 2),

représenté par Michaël Meylan, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 10 décembre 2008,

3) RHÔNE GERMAN PARTNERS II GmbH & CO. KG, un Limited Partnership constitué et organisé selon les lois d'Allemagne, avec siège social à c/o Pöllath + Partner, Kardinal-Faulhaber-Strasse 10, 80333 Munich, Allemagne, enregistré au Amtsgericht München, Registergericht sous le numéro HRA 80159 (Associé 3),

représenté par, Michaël Meylan, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 10 décembre 2008,

4) RHÔNE COINVESTMENT II L.P., un Limited Partnership constitué et organisé selon les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social à CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 030364805-3665510 (Associé 4),

représenté par Michaël Meylan, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 10 décembre 2008,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé 1, l'Associé 2, l'Associé 3 et l'Associé 4 sont collectivement désignés comme les Associés. Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 50.175 (cinquante mille cent soixante quinze euros), afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 203.925 (deux cent trois mille neuf cent vingt-cinq euros) représenté par 8.157 (huit mille cent cinquante sept) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à EUR 254.100 (deux cent cinquante quatre mille cent euros) par l'émission de 2.007 (deux mille sept) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société;

5. Divers.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter et augmentent par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 50.175 (cinquante mille cent soixante quinze euros), afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 203.925 (deux cent trois mille neuf cent vingt-cinq euros) représenté par 8.157 (huit mille cent cinquante sept) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à EUR 254.100 (deux cent cinquante quatre mille cent euros) par l'émission de 2.007 (deux mille sept) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions et le paiement de l'augmentation de capital comme suit:

*Souscription - Paiement*

L'Associé 1 déclare souscrire à 645 nouvelles parts sociales de la Société pour un montant de EUR 16.127,65 (seize mille cent vingt-sept euros et soixante-cinq cents) et les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 16.127,65 (seize mille cent vingt-sept euros et soixante-cinq cents) qui sera affecté comme suit:

(i) EUR 16.125 (seize mille cent vingt-cinq Euro) au compte capital nominal de la Société;

(ii) EUR 2,65 (deux euros et soixante-cinq cents) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé 2 déclare souscrire à 1.304 nouvelles parts sociales de la Société pour un montant de EUR 32.611,59 (trente deux mille six cent onze euros et cinquante neuf cents) et les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 32.611,59 (trente deux mille six cent onze euros et cinquante neuf cents) qui sera affecté comme suit:

(iii) EUR 32.600 (trente deux mille six cents euros) au compte capital nominal de la Société;

(iv) EUR 11,59 (onze euros cinquante neuf cents) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé 3 déclare souscrire à 57 nouvelles parts sociales de la Société pour un montant de EUR 1.425,12 (mille quatre cent vingt cinq euros et douze cents) et les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 1.425,12 (mille quatre cent vingt cinq euros et douze cents) qui sera affecté comme suit:

(v) EUR 1.425 (mille quatre cent vingt cinq) au compte capital nominal de la Société;

(vi) EUR 0,12 (douze cents) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé 4 déclare souscrire à 1 nouvelle part sociale de la Société pour un montant de EUR 35,64 (trente cinq euros et soixante-quatre cents) et la libérer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 35,64 (trente cinq euros et soixante-quatre cents) qui sera affecté comme suit:

(vii) EUR 25 (vingt-cinq euros) au compte capital nominal de la Société;

(viii) EUR 10,64 (dix euros et soixante-quatre cents) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social, soit la somme globale de cinquante mille deux cents Euro, est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 5.1. des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à EUR 254.100 (deux cent cinquante quatre mille cent euros) représenté par 10.164 (dix mille cent soixante quatre) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens & Loeff et à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents Euro.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. MEYLAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2008. Relation: LAC/2008/58359. Reçu à 0,50%: deux cent cinquante et un euros (251.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010100735/232.

(100113629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Verosa SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 85.166.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

G.T. Management Services S.A.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010073360/13.

(100085510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**W.T.A. World Trade Agency S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.644.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073364/10.

(100085200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Air Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 130.603.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010073385/12.

(100085778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Centrum Wroclaw S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 123.482.

L'an deux mille dix, le trente du mois de juin, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, s'est réunie une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée Générale») des associés de la société à responsabilité limitée Centrum Wroclaw S.à r.l., ayant son siège social au L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 123.482, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 355 du 12 mars 2007 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 octobre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2249 du 17 novembre 2009 (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO-CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le président désigne comme secrétaire, Mme. Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement au L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mme. Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement au L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui après avoir été signée par le mandataire des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il appert de la liste de présence que les 1.200 (mille deux cents) parts sociales représentant

l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Qu'un projet de fusion commun a été approuvé par le conseil de gérance de la Société (la «Société» ou la «Société à Absorber») et par le conseil de gérance de Centrum Gdynia S.à r.l. (la «Société Absorbante» et ensemble avec la Société: les «sociétés appelées à fusionner») le 25 mai 2010 dans lequel les conseils de gérance de la Société et de la Société Absorbante proposent d'effectuer une fusion selon la procédure prescrite par les articles 261 et sequitur de la Loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») entre la société et la Société Absorbante, qui a pour conséquence que (a) l'actif et le passif de la Société seront acquis par la Société Absorbante par transmission à titre universel; (b) la Société à Absorber, en application de la Loi, cessera d'exister et (c) conformément à l'article 274 de la Loi, les parts sociales du capital de la Société à Absorber seront annulées en échange des parts sociales dans la Société Absorbante, lequel projet de fusion a été déposé au Registre de commerce et des Sociétés le 26 mai 2010, et publié au Mémorial C, numéro 1122 du 29 mai 2010 (le «Projet de Fusion» et cette opération la «Fusion»).

V. Que le Projet de Fusion ainsi que les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés appelées à fusionner ont été déposés au sièges des sociétés appelées à fusionner, ensemble avec les rapports écrits et détaillés conformément à l'article 265 de la Loi par les conseils de gérance des sociétés appelées à fusionner.

VI. Que, par résolutions en date du 25 mai 2010, les associés de la Société ont d'ores et déjà pro forma approuvé le Projet de Fusion et ont décidé que ni un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants ni un rapport d'expert ne sont requis conformément à l'article 266 paragraphe (5) de la Loi.

VII. Qu'il n'y pas des modifications importantes à rapporter concernant le patrimoine de l'actif de la Société entre la date de l'établissement du projet de fusion et la date de fusion.

VIII. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la Loi;

2. Approbation du Projet de Fusion par absorption tel que rédigé par les organes de gestion de la Société et de Centrum Gdynia S.à r.l. en application de l'article 261 de la Loi. Approbation de l'opération par laquelle la Société Absorbante absorbe par voie de fusion la Société à Absorber et par laquelle la totalité du patrimoine de la Société à Absorber, sans exception ni réserve, est transférée à titre universel, à la Société Absorbante;

3. L'Annulation des parts sociales de la Société;

4. Constatation de la réalisation de la Fusion à la date de tenue de l'assemblée générale et approbation de la dates d'effet comptable et de la date à laquelle les actions nouvellement émises donneront droit à leur détenteur de participer aux bénéfices de la Société Absorbante, sans préjudice des disposition de l'article 273 de la Loi sur les effets de la fusion par rapport aux tiers; et

## 5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de prendre acte (a) des résolutions prises par les conseils de gérance des sociétés appelées à fusionner en date du 25 mai 2010 et du Projet de Fusion; (b) des résolutions prises par les assemblées générales des sociétés appelées à fusionner en date du 25 mai 2010 ayant décidé -en outre -que ni un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants ni un rapport d'expert ne sont requis conformément à l'article 266 paragraphe (5) de la Loi et (c) que tous les associés des sociétés appelées à fusionner ont eu le droit et l'opportunité un mois avant la date de la réunion de la présente assemblée générale de prendre connaissance au siège social des sociétés appelées à fusionner du (i) Projet de Fusion; (ii) des comptes annuels ainsi que (iii) les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés appelées à fusionner et les rapports des conseils de gérance des sociétés appelées à fusionner conformément à l'article 267 de la Loi et (d) qu'il n'y pas des modifications importantes à rapporter concernant le patrimoine de l'actif et de passif de la Société entre la date de l'établissement du Projet de Fusion et la date de Fusion.

### *Deuxième résolution*

Sous réserve que l'assemblée générale de la Société Absorbante, appelée à statuer en date de ce jour, approuve la Fusion, l'Assemblée Générale décide d'approuver la Fusion telle qu'envisagée par le Projet de Fusion.

En conséquence de cette décision, l'ensemble du patrimoine de l'actif et le passif de la Société sera acquis par la Société Absorbante par transmission à titre universel.

### *Troisième résolution*

Sous réserve que l'assemblée générale de la Société Absorbante approuve la Fusion, l'Assemblée Générale constate que la Société, en application de la Loi, cessera d'exister de plein droit et, conformément à l'article 274 de la Loi, les parts sociales représentant le capital de la Société seront annulées en échange de parts sociales dans la Société Absorbante, par application de taux d'échange prévu par le Projet de Fusion.

Dans la mesure où le passif de la Société a été entièrement transféré à la Société Absorbante, la Société est dissoute de plein droit sans procédure de liquidation par application de la Loi.

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de constater que la Fusion est réalisée à la date de la présente Assemblée Générale coïncidant avec la date de l'assemblée générale de la Société Absorbante, appelée à approuver la Fusion, et décide d'approuver que la Société Absorbante reprend à son compte toutes les opérations réalisées par la Société à Absorber du point de vue comptable à partir du 1 janvier 2010 et qu'elle en supporte tout le passif, ainsi que les frais, impôts et autres charges à résulter de la Fusion, sans préjudice des disposition de l'article 273 de la Loi sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

L'Assemblée Générale décide de prendre acte que la Fusion ne sera pas effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication des procès-verbaux des assemblées générales des sociétés appelées à fusionner conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

### *Déclaration*

Conformément à l'Article 271 paragraphe (2) de la Loi, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société en vue de la réalisation de la Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, est estimé à 1.500,-euros.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8304. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010101509/109.

(100114655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

**Dichter Josy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 153.784.

---

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

Monsieur Joseph Christian DICHTER, employé, né à Esch-sur-Alzette le 1<sup>er</sup> juin 1962, demeurant à L-3855 Schifflange, 55, Cité Emile Mayrisch.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce qui fera la vente de tous les produits de papeterie, de librairie, confiserie, sandwiches, de boissons non alcooliques, de petits plats préparés chaud et froid.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "DICHTER JOSY S. à r. l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Mondercange. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Joseph Christian Dichter, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les dispositions légales s'appliqueront.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2010.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000,- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Joseph Christian Dichter, prénommé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

##### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. DICHTER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 16 juin 2010. Relation: REM/2010/816. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 juin 2010.

P. SERRES.

Référence de publication: 2010079073/103.

(100089475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

---

**TMD Friction Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.390.

---

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073332/11.

(100085369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Toitures Steve Lefèvre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7590 Beringen, 12, rue Irbicht.

R.C.S. Luxembourg B 69.091.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TOITURES STEVE LEFEVRE S.à.r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010073334/12.

(100085335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Antimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.956.

---

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010073390/10.

(100085930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**NC Eurotrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.313.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 10 juin 2010*

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le nombre d'Administrateurs de 4 [quatre] à 5 [cinq].

L'Assemblée Générale a décidé de nommer aux fonctions d'Administrateur la personne suivante:

- M. Shungo Ohkubo, né le 23 novembre 1986 à Tokyo, Japon, résidant au 6-7-24, Hon-Komagome, Bunkyou-ku, Tokyo, Japon

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2010.

Suite à ces résolutions, le Conseil d'Administration est désormais composé des personnes suivantes:

\* Mr. Shozo Nurishi

\* Mr. Adrian Escher

\* Mr. Andreas Gilgen

\* Mrs. Filiz Durmaz

\* Mr. Shungo Ohkubo

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073593/21.

(100085775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Carinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.957.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073427/9.

(100086001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**MAMER GESCHICHT, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8252 Mamer, 1, place de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg F 8.398.

---

**STATUTS**

Entre les soussignés comme membres fondateurs:

Joé BELLION, étudiant en histoire, 2, rue Sigefroi, L-8267 Mamer, luxembourgeois,

Ralph LETSCH, ingénieur, 2, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, luxembourgeois,

Henri LOSCH, instituteur en retraite, 6, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer, luxembourgeois,

Gilles REGENER, conservateur aux Archives nationales, 11a, rue de l'Ecole, L-8226 Mamer, luxembourgeois,

Gaston RODERES, journaliste, 54, rue Mameranus, L-8249 Mamer, luxembourgeois,

Alfons SCHMID, retraité, 13, rue du Baumbusch, L-8213 Mamer, allemand,

Jos THIEL, employé privé, 11, rue Principale, L-8365 Hagen, luxembourgeois,

Henri TRAUFLER, historien, 20, rue des Lilas, L-6454 Echternach, luxembourgeois,

Jean Claude WEBER, professeur, 12, route d'Erpeldange, L-9224 Diekirch, luxembourgeois, et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi en vigueur sur les associations sans but lucratif.

**Chapitre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège, But et Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend la dénomination MAMER GESCHICHT, Association sans but lucratif.

**Art. 2.** L'association a son siège dans le "Mamer Schlass", 1, Place de l'Indépendance à L-8252 Mamer.

**Art. 3.** L'association a comme but de contribuer à la sauvegarde du patrimoine historique et à la conservation de la mémoire de la Commune de Mamer, avec ses différentes localités actuelles et futures, et met en oeuvre les activités nécessaires pour notamment:

1. rechercher et constituer une documentation sur tous les aspects de l'histoire de la commune;
2. identifier et cataloguer ainsi que collecter et conserver tous les documents et objets présentant un intérêt historique local;
3. garder le souvenir de personnalités originaires de ou ayant vécu dans la commune ainsi que le souvenir d'événements historiques qui se sont déroulés sur le territoire de la commune et qui ont laissé leurs empreintes sur le plan local, national ou international;
4. encourager et effectuer des travaux de recherche de tout genre concernant l'histoire de la commune;
5. traiter les résultats des travaux de recherche ainsi que les collections de manière à pouvoir les diffuser, sur propre initiative ou sur demande externe, par tous les canaux possibles (conférences, expositions, publications, site internet, etc.);
6. réaliser les différentes activités dans le respect des réglementations en vigueur, pour autant que nécessaire en collaboration avec les instituts culturels de l'Etat, et des règles déontologiques et méthodologiques de l'historien et de l'archiviste applicables;
7. se concerter régulièrement avec l'administration communale en la matière;
8. contribuer aux activités y relatives d'autres associations locales;
9. collaborer avec des associations nationales, régionales et locales à but similaire.

**Art. 4.** L'association réalise ses activités dans une stricte neutralité politique, confessionnelle et idéologique.

**Art. 5.** La durée de l'association est illimitée, pour autant que le nombre de ses membres effectifs ne soit inférieur à trois.

## Chapitre II - Membres, Cotisations, Démissions et Exclusions

**Art. 6.** L'association se compose

1. de membres effectifs, c'est-à-dire des personnes admises par le conseil d'administration et s'engageant à soutenir l'association dans le but déterminé à l'article 3 des statuts;

2. d'un membre de droit effectif, mandataire élu de la Commune de Mamer, à désigner par le collège des bourgmestre et échevins, qui fera partie d'office du conseil d'administration; ce mandataire est remplacé dès la fin de son mandat;

3. de membres bienfaiteurs, c'est-à-dire des personnes qui accordent un soutien financier ou matériel à l'association;

4. de membres d'honneur, c'est-à-dire des personnes auxquelles ce titre peut être conféré, pour une durée déterminée ou à vie, par le conseil d'administration pour avoir rendu à l'association d'éminents services de quelque nature qu'ils soient; les membres d'honneur ne sont pas astreints au paiement d'une cotisation.

**Art. 7.** La qualité de membre effectif est soumise au paiement de la cotisation annuelle fixée tous les ans par l'assemblée générale. La cotisation ne peut excéder la somme de 25 euros.

**Art. 8.** Tout membre effectif est libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant sa démission par écrit au conseil d'administration.

La qualité de membre effectif se perd par la démission, le non-paiement de la cotisation annuelle ou par l'exclusion.

Tout membre qui agit à l'encontre des intérêts de l'association, peut être exclu par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés, après avoir été préalablement invité par lettre recommandée à se présenter devant le conseil d'administration pour fournir ses explications.

Tout membre sortant n'a pas de droit sur le patrimoine et ne peut exiger le remboursement de ses cotisations.

## Chapitre III - Administration

**Art. 9.** L'association est dirigée par un conseil d'administration se composant de 5 membres au minimum et de 15 au maximum, celui de droit inclus.

Tous les membres du conseil d'administration, sauf celui de droit, sont élus parmi les membres effectifs de l'association par l'assemblée générale. Leur mandat a une durée de deux ans, les membres du conseil d'administration sortants sont rééligibles et peuvent être confirmés dans leur charge.

Toute candidature pour le conseil d'administration doit parvenir au président du conseil d'administration avant le début de l'assemblée générale. Les élections auront lieu tous les ans et se décident à la majorité simple. La première série de sortants comprendra la moitié (majorité simple en cas de nombre impair) des membres du conseil d'administration, fixés au sort; le président et le secrétaire ne pourront pas faire partie de la même série.

En cas de partage des voix entre candidats, un second scrutin est ouvert entre les candidats concernés. S'il y avait une nouvelle parité des suffrages lors du second scrutin, un tirage au sort déciderait.

Lors du décès ou de la démission d'un membre du conseil d'administration, le conseil d'administration pourra procéder à son remplacement provisoire par voie de cooptation et le remplaçant terminera le mandat du remplacé, sauf s'il s'agit du membre de droit effectif.

**Art. 10.** Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président, un secrétaire, et un trésorier. Le poste de vice-président sera occupé par le membre de droit effectif. Les autres membres sont des assesseurs pouvant assurer différentes charges nécessaires au bon fonctionnement de l'association. Toutes les charges sont bénévoles.

**Art. 11.** a) Le conseil d'administration représente l'association à l'égard de tiers. Il peut déléguer une partie de ses fonctions à tout membre du conseil d'administration. L'association est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du président (ou, en son absence, celle du vice-président) et du secrétaire ou du trésorier.

b) Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les besoins de l'association l'exigent, mais au moins une fois par trimestre. Le conseil d'administration se réunit sur convocation par le président; en outre le conseil peut être convoqué à la demande de trois membres du conseil d'administration.

Toute convocation doit contenir l'ordre du jour. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres du conseil est présente. En cas de parité des voix, le président respectivement, en son absence, le vice-président a voix prépondérante. Toute décision du conseil d'administration est consignée dans un rapport et signé par le président et le secrétaire; chaque membre du conseil d'administration pourra consulter ledit rapport.

c) Le conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs pour réaliser le but de l'association suivant l'article 3 des statuts et décide sur tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi en vigueur sur les associations sans but lucratif et les présents statuts.

d) Le conseil d'administration fixe en outre le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour des assemblées générales.

## Chapitre IV - Assemblée générale

**Art. 12.** Les membres effectifs sont convoqués en assemblée générale par le conseil d'administration chaque fois que les besoins de l'association l'exigent; ils se réunissent obligatoirement au moins une fois par an en assemblée générale ordinaire et ce avant la fin du mois d'avril de chaque année.

Tous les membres effectifs sont convoqués au moins huit jours avant l'assemblée générale personnellement à leur adresse privée renseignée dans le registre des membres; la convocation renseigne sur le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Toute proposition signée d'un nombre de membres au moins égal au vingtième des membres, parvenue au président au moins trois jours avant l'assemblée, est portée à l'ordre du jour. De plus, une assemblée extraordinaire doit être convoquée dans un délai de 30 jours, à la suite de la demande écrite, motivée et signée par au moins 25% des membres ayant droit de vote. Les membres pourront se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre effectif; ce mandataire ne pourra en aucun cas représenter plus de deux membres. L'assemblée générale statue sans quorum à la majorité des voix exprimées par les membres présents ou représentés.

Toutefois l'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si le texte des modifications est indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit au moins les deux tiers des membres présents ou représentés. Une modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés. Si tel n'est pas le cas, il doit être convoqué une seconde assemblée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés conformément à la loi en vigueur sur les associations sans but lucratif.

**Art. 13.** Chaque membre effectif a le droit de vote à l'assemblée générale pour autant qu'il ait payé la cotisation de membre effectif au courant de l'année écoulée. Le membre de droit effectif a également le droit de vote.

**Art. 14.** Le conseil d'administration soumet obligatoirement à l'assemblée générale ordinaire un rapport des activités, les comptes annuels de l'année écoulée et le budget de l'année. Les comptes annuels sont contrôlés au préalable par deux réviseurs de caisse désignés annuellement par l'assemblée générale.

**Art. 15.** L'assemblée générale élit, révoque et décharge les membres du conseil d'administration.

## Chapitre V - Ressources

**Art. 16.** Les ressources de l'association se composent notamment:

- des cotisations des membres effectifs;
- des contributions des membres bienfaiteurs;
- des subsides officiels;
- des ventes de produits;
- d'intérêts des capitaux;
- de dons ou legs en sa faveur;
- de bénéfices de manifestations

Cette liste n'est pas limitative.

## Chapitre VI - Dissolution

**Art. 17.** En cas de dissolution de l'association pour quelque raison que ce soit, l'actif sera dévolu à une association désignée par le conseil communal; en ce qui concerne la documentation, les documents et les objets appartenant à l'association, ils deviendront propriété de la Commune de Mamer.

## Chapitre VII - Divers

**Art. 18.** Tous les cas non prévus par les présents statuts seront réglés conformément aux dispositions de la loi en vigueur sur les associations sans but lucratif. Est nulle et de nul effet toute disposition des présents statuts qui est contraire à la loi en vigueur sur les associations sans but lucratif.

Etablis à Mamer, le 30 mars 2010.

Joé BELLION / Ralph LETSCH / Henri LOSCH / Gilles REGENER /  
Gaston RODERES / Alfons SCHMID / Jos THIEL /  
Henri TRAUFLER / Jean Claude WEBER.

Référence de publication: 2010079239/141.

(100089538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

---

**Perfume Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 550.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.125.

—  
EXTRAIT

Il résulte de deux contrats de cession de parts sociales en date du 17 mars 2010:

1) Que BI-Invest Ventures Ltd a transféré 684 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à Palace Court Investment Holdings Limited, a company organised and existing under the laws of Jersey, having its registered office at No. 1 Seaton Place St Helier Jersey JE4 8YJ, registered under number 105056;

2) Que BI-Invest Ventures Ltd a transféré 456 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à Eaton Square Investment Holdings Limited, a company organised and existing under the laws of Jersey, having its registered office at No. 1 Seaton Place St Helier Jersey JE4 8YJ, registered under number 105 258.

Désormais, les associés de la Société sont les suivants:

- Investindustrial III, L.P. détient 275 000 parts sociales;
- Investindustrial IV, L.P. détient 250 800 parts sociales;
- BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF détient 20 625 parts sociales;
- Upper Brook Street investments II LLP détient 1 375 parts sociales;
- BI-Invest Ventures Limited détient 1 060 parts sociales;
- Palace Court Investment Holdings Limited détient 684 sociales; et
- Eaton Square Investment Holdings Limited détient 456 sociales.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2010074792/27.

(100085822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Daedalus Engineering Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7650 Heffingen, 3, Um Haff.

R.C.S. Luxembourg B 83.279.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073442/10.

(100085799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**DDR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.854.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Référence de publication: 2010073445/11.

(100085733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---